

RAPPORT ANNUEL 2012

TABLE DES MATIÈRES

FAITS SAILLANTS	3
EN UN COUP D'ŒIL	5
MESSAGE DU PRÉSIDENT	6
MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL	8
SITUATION FINANCIÈRE DU RRUQ	10
PROFIL DES PARTICIPANTS	15
SERVICE À LA CLIENTÈLE	18
VOLET ÉDUCATIF	19
LA GOUVERNANCE	21
STRUCTURE DE GOUVERNANCE DU RRUQ	22
RAPPORT DES COMITÉS	25
LES RESSOURCES HUMAINES	28
LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION	29
FRAIS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION	30
LES PLACEMENTS	32
POLITIQUE DE PLACEMENT	39
ÉTATS FINANCIERS ET NOTES AFFÉRENTES	45
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	47
ÉTATS FINANCIERS	49
FÉDÉRATION DES RETRAITÉS DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC	78
COMITÉS ET PARTENAIRES	79
PRINCIPAUX CONSEILLERS EXTERNES	80
GESTIONNAIRES DE PORTEFEUILLES	81
CALENDRIER DES ASSEMBLÉES ANNUELLES 2013	82

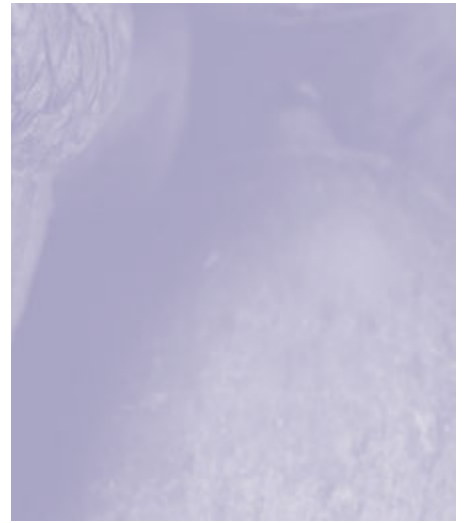
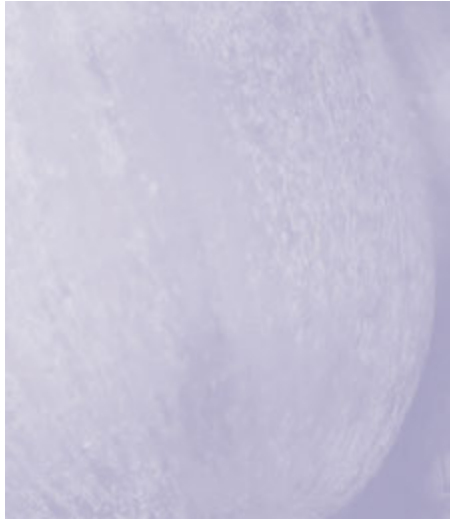
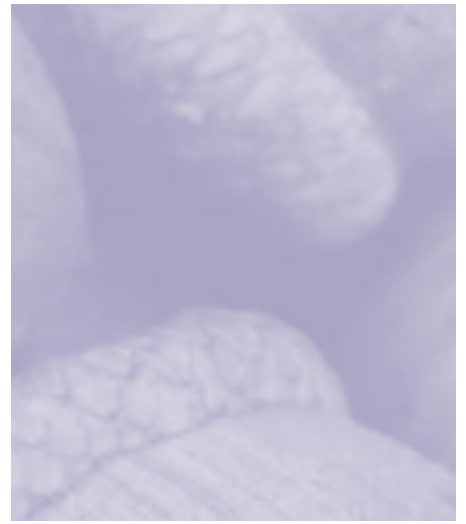
FAITS SAILLANTS

ÉVALUATION ACTUARIELLE

- L'estimation du ratio de capitalisation au 31 décembre 2012 est égale à 88,8%
- Le passif des retraités représente 46 % du passif total (sur base de capitalisation)
- Le taux actuel de cotisation de 18,1% est insuffisant à long terme pour financer adéquatement le Régime
- La pleine indexation est accordée sur les rentes en versement pour le service avant 2005
- La pleine indexation des rentes en versement pour le service après 2005 est suspendue, elle a été accordée jusqu'au 30 juin 2009

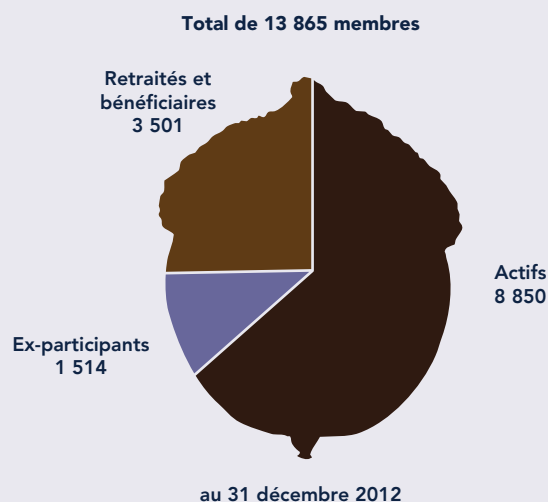
PLACEMENTS

	Rendement annualisé	Valeur ajoutée annualisée
Année 2012	10,63 %	2,22 %
4 dernières années	9,72 %	1,65 %
10 dernières années	7,44 %	0,63 %

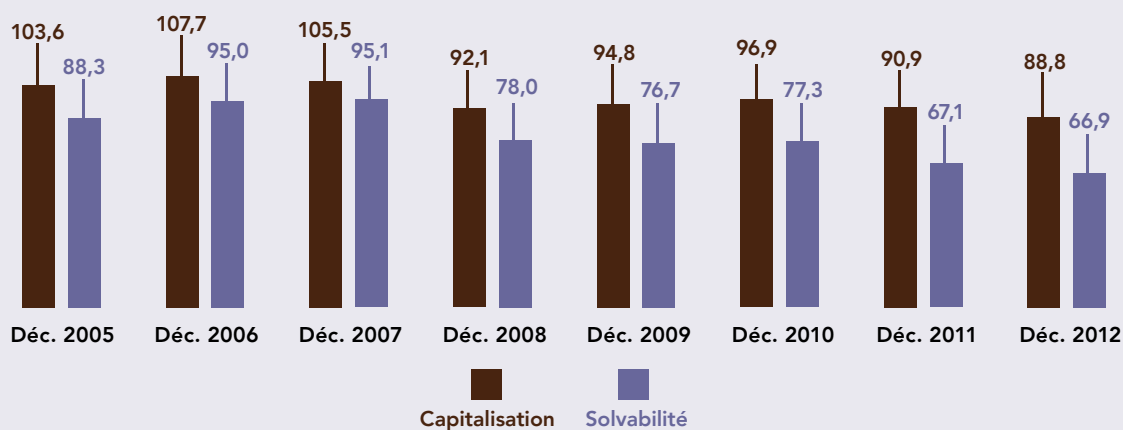


EN UN COUP D'ŒIL

Le Régime de retraite de l'Université du Québec (RRUQ) s'adresse aux employés des établissements de l'Université du Québec (UQ) et à quelques autres employeurs qui ont des liens avec l'UQ. Il s'agit d'un Régime de retraite à prestations déterminées basées sur les cinq années les mieux rémunérées de la carrière du participant: la rente versée est égale à 2% par année de service et elle est coordonnée, c'est-à-dire ajustée à 65 ans pour tenir compte des prestations de la Régie des rentes du Québec.



Historique des ratios de capitalisation et de solvabilité (%)



MESSAGE DU PRÉSIDENT

6 RAPPORT ANNUEL 2012

Madame, Monsieur,

L'année 2012 nous a réservé une belle surprise au niveau du rendement de nos actifs mais une déception concernant l'évaluation financière globale de notre Régime. Lorsqu'on considère les résultats obtenus par le portefeuille du RRUQ en 2012, la performance a largement surpassé le rendement attendu dans l'évaluation actuarielle, en plus de dépasser de façon significative nos indices de référence. Il s'agit d'une amélioration très notable après les performances décevantes de 2011. Je profite de l'occasion pour remercier l'équipe des placements du Secrétariat pour ces résultats plus que satisfaisants.

Cela aurait dû signifier une amélioration du degré de capitalisation de notre Régime qui était de 90,9% à la fin 2011. Mais, avec le niveau toujours très bas des taux d'intérêt long terme et une évaluation faite en considérant des rendements futurs plus modestes que par le passé, le degré de capitalisation chute à 88,8%. Vous trouverez plus de détails sur cette situation paradoxale dans la section « Situation financière » de ce rapport.

Plus clairement maintenant que par les années passées, les experts qui guident nos actions nous informent qu'il ne faut pas s'attendre à corriger le déficit de capitalisation uniquement grâce aux revenus de placement. Les problèmes systémiques engendrés par le déclin des taux d'intérêt réels et les tendances démographiques continuent de poser des défis. Nous devons réévaluer régulièrement la stratégie de placement en fonction de la partie « passif » du bilan du Régime afin de l'améliorer. L'accroissement des risques et la volatilité des marchés menacent l'atteinte de nos objectifs de long terme. Selon une étude de la firme Mercer, 95% des régimes à prestations déterminées au pays affichaient un déficit actuariel au 31 décembre dernier.



Gilles Picard
Président

NOUS DEVONS REVOIR
L'ÉQUILIBRE ENTRE LES COTISATIONS,
LES BÉNÉFICES ET LES PLACEMENTS
POUR TENIR COMPTE DU
NOUVEL ENVIRONNEMENT
ÉCONOMIQUE. LE « STATU QUO »
N'EST PLUS POSSIBLE.

On sait que d'autres situations conflictuelles pèsent sur l'économie mondiale. L'incertitude demeure grande; par conséquent, si rien n'est fait, même le bon rendement ne suffira plus à combler l'écart entre les bénéfices futurs et l'actif du Régime.

La réflexion que nous annonçons l'an passé devra conduire à des résultats concrets. Nous devons revoir l'équilibre entre les cotisations, les bénéfices et les placements pour tenir compte du nouvel environnement économique. Le « statu quo » n'est plus possible. La recherche de solutions commande respect, dialogue et sérieux. Il s'agit d'un dossier complexe dont les conséquences financières de chaque décision doivent être bien mesurées à court et à long terme. De nouveaux paramètres sont à définir; pour y arriver, les employeurs et les associations syndicales doivent dialoguer dans un environnement où tout le monde fait sa part pour assurer la pérennité de notre Régime de retraite sans refiler une facture indue à une génération plus qu'à une autre.

L'année 2012 a donc suscité de profondes réflexions au sein du Comité de retraite. Elle a également été marquée par un changement important à la direction du Secrétariat du Régime de retraite de l'Université du Québec (RRUQ). Soulignons l'entrée en fonction de notre nouveau directeur général, monsieur Alain Vallée, et l'arrivée de notre nouvelle directrice de l'actuariat, madame Eve Belmonte. Ils sauront, j'en suis convaincu, nous aider à relever les défis qui nous attendent.

À titre d'employés du réseau de l'Université du Québec, nous jouissons de conditions fort enviables par rapport à d'autres salariés québécois et canadiens. À la fin de l'année dernière, notre retraité le plus âgé était centenaire et 37 retraités atteignaient 90 ans ou plus. Voilà une autre raison qui vient appuyer le fait qu'une bonne capitalisation de notre Régime demeure essentielle pour s'acquitter de nos obligations à long terme. À cet égard, rappelons le but ultime établi dans notre plan stratégique, soit la « pérennité du Régime » pour maintenir la sécurité financière des retraités de toutes les générations. Dans cette démarche, les membres du Comité de retraite collaborent étroitement avec les différentes instances du réseau afin de développer une approche à long terme capable d'assurer la réussite de cet objectif.

Par ailleurs, tous reconnaissent qu'il existe une limite au montant que les participants et les employeurs sont disposés à assumer. Le groupe de travail formé par le Comité de retraite dont les activités ont débuté en juin 2012, étudie aussi cette question, analyse les solutions possibles et les modifications les plus efficaces et acceptables pouvant être apportées. Il importe de rappeler ici qu'advenant des modifications à certains bénéfices de notre Régime, celles-ci ne s'appliqueraient que pour le service futur. Les employés près de la retraite seraient peu ou pas touchés par ces modifications. Au moment où vous lirez ces lignes, nous prévoyons que les travaux du groupe de travail auront produit des recommandations qui seront présentées au Comité de retraite et, par la suite, à toutes les instances et parties concernées. Il est cependant trop tôt actuellement pour présenter les pistes de solutions sur lesquelles nous travaillons. Il ne s'agit que de pistes qui, pour certaines, pourraient ne pas être incluses dans le rapport final.

Les difficultés de capitalisation de notre Régime peuvent être surmontées. Par le passé, le Comité de retraite et la Table réseau de négociation du régime de retraite et des assurances collectives ont recommandé aux employés et aux employeurs des actions concrètes pour préserver l'intégrité du RRUQ. Aujourd'hui encore, les participants peuvent être assurés que des options pertinentes seront préconisées avant la fin de la présente année.

REMERCIEMENTS

La composition du Comité de retraite a changé au cours de l'année. Messieurs André Bellavance, Marc Demers, André Dorion et Jean Lavoie nous ont quittés. Les membres du Comité les remercient de leur contribution et du soutien qu'ils nous ont apporté. Nous souhaitons la bienvenue à madame Caroline Martel et à messieurs Paul Préseault et Alberto Poulin qui sauront, j'en suis sûr, contribuer positivement aux travaux du Comité de retraite. Je tiens également à souligner le travail remarquable effectué par les employés du Secrétariat du Régime qui, par leur support et leur engagement, nous assurent un fonctionnement plus efficace lors de nos travaux et qui procurent aux participants et aux retraités un service très apprécié.

En terminant, au nom de tous mes collègues, j'exprime mes sincères remerciements et ma gratitude à notre ancien directeur général, monsieur Richard Laflamme, qui nous a quittés le 1^{er} septembre 2012 pour une retraite bien méritée après 8 ans et demi de loyaux services. Son expertise, son engagement et son ardeur au travail ont marqué très positivement le RRUQ.

Le Président,



Gilles Picard

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

8 RAPPORT ANNUEL 2012

Chers membres,

Conscient des enjeux et des défis de financement, c'est avec modestie que j'ai accepté le poste de directeur général du Secrétariat du Régime de retraite de l'Université du Québec en août dernier. Que vous soyez retraité ou participant actif, le Secrétariat est là pour vous, car il agit comme le prolongement des fiduciaires que sont les membres du Comité de retraite. Je suis fier et enthousiaste d'être le nouveau capitaine de cette belle équipe.

Après la crise de 2008 qui a frappé toutes les places boursières et par ricochet les rendements des caisses de retraite, nous aurions espéré un meilleur sort au cours des dernières années. Mais voilà que la baisse persistante des taux d'intérêt sur les divers instruments financiers affecte les rendements attendus à long terme des politiques de placement. Par conséquent, les actuaires ne peuvent justifier le maintien des taux d'actualisation traditionnellement utilisés, affectant ainsi le bilan des régimes et augmentant les déficits.



Alain Vallée
Directeur général

QUE VOUS SOYEZ RETRAITÉ OU PARTICIPANT ACTIF, LE SECRÉTARIAT EST LÀ POUR VOUS, CAR IL AGIT COMME LE PROLONGEMENT DES FIDUCIAIRES QUE SONT LES MEMBRES DU COMITÉ DE RETRAITE. JE SUIS FIER ET ENTHOUSIASTE D'ÊTRE LE NOUVEAU CAPITAINE DE CETTE BELLE ÉQUIPE.

Il était devenu évident, en début 2012, que le RRUQ ne retrouverait la pleine capitalisation qu'après plusieurs années au cours desquelles des cotisations supplémentaires seraient versées pour combler progressivement le déficit. C'est ainsi que le Comité de retraite du RRUQ a formé le Groupe de travail sur le financement et la pérennité du Régime (GTFP) en avril 2012. Son mandat consiste à réviser l'adéquation entre les prestations, le financement et les placements, dans la perspective d'assurer la sécurité des prestations et la pérennité du RRUQ en maintenant, dans sa substance, les bénéfices actuels. Le GTFP doit aussi analyser les changements à apporter au RRUQ, tant du côté des cotisations que des bénéfices, en tenant compte de la capacité de payer des employés et des employeurs.

Le GTFP est paritaire et ses recommandations seront éventuellement acheminées au Comité de retraite, aux employeurs et aux syndicats du réseau de l'Université du Québec. Rappelons qu'il appartient à la Table réseau de négociation du régime de retraite et des régimes d'assurances collectives de convenir, le cas échéant, des amendements à apporter au Règlement du Régime.

Bien que ce ne soit pas suffisant à lui seul pour régler les enjeux de financement du Régime, le rendement global de la caisse en 2012 a été excellent, s'établissant à 10,63 %, au premier quartile de l'Univers des grandes caisses de retraite. La valeur ajoutée par rapport à notre portefeuille de référence est ainsi de 2,22 %. Les objectifs de rendement d'une caisse de retraite doivent se faire sur un horizon de long terme. Ceux du RRUQ visent une performance de valeur ajoutée moyenne de 0,75 % sur 4 ans sur le portefeuille de référence. De 2009 à 2012, le rendement moyen du Régime a été de 9,72 % pour une valeur ajoutée moyenne de 1,65 % par année. De plus, au cours des dix dernières années, le rendement annuel moyen du Régime a été de 7,44 %, avec une valeur ajoutée moyenne de 0,63 %.

La gestion de la caisse de retraite consiste à investir les actifs du Régime, à s'assurer que son financement est adéquat et à administrer les prestations pour que les participants et les retraités reçoivent les bénéfices qui leur sont promis. Afin de réaliser sa mission, le Comité de retraite, dans sa vision d'une saine gestion des risques, a inscrit plusieurs initiatives porteuses dans son plan d'affaires 2013. Outre la poursuite à terme du mandat du GTFP, il s'agit de réviser le profil de risque intégré du Régime, de réviser la politique de placement, d'entamer une nouvelle planification stratégique pour les prochaines années et d'organiser le colloque bisannuel du RRUQ dont le thème sera « La crise des régimes à prestations déterminées » avec en arrière-scène les propositions du rapport du Comité D'Amours, comité désigné par le gouvernement du Québec qui a le mandat de présenter des recommandations afin d'assurer la pérennité du système de retraite québécois.

Le Comité de retraite a effectué un sondage provincial en 2012 auprès des membres actifs et des retraités sur la satisfaction de son administration. Les taux de satisfaction exprimés sont respectivement de 96 % et de 98 %. Un grand merci pour la reconnaissance des efforts mis par tous, et chacun, à vous servir.

Votre tout dévoué,



Alain Vallée
Directeur général du RRUQ

SITUATION FINANCIÈRE DU RRUQ

10 RAPPORT ANNUEL 2012

ÉVALUATION ACTUARIELLE

La dernière évaluation actuarielle déposée auprès de la Régie des rentes du Québec et de l'Agence du revenu du Canada (évaluation statutaire) est en date du 31 décembre 2010. Cette évaluation fixe le financement du RRUQ à 18,1% de la masse salariale pour une période de trois ans allant du 1^{er} janvier 2011 jusqu'au 31 décembre 2013. Au 31 décembre 2010, les ratios de capitalisation et de solvabilité du Régime étaient respectivement de 96,9% et 77,3%.



TYPES D'ÉVALUATIONS STATUTAIRES

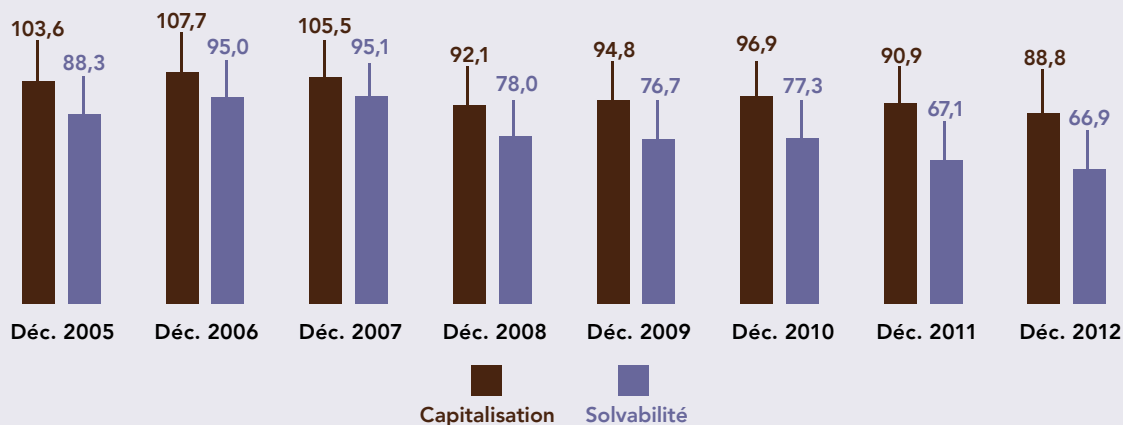
CAPITALISATION

- Base de continuité du Régime
- Financement ordonné à long terme
- Taux d'intérêt pour calculer le passif dépend du rendement espéré de la Politique de placement

SOLVABILITÉ

- Hypothèse de terminaison du Régime
- Taux d'intérêt pour calculer le passif varie à chaque évaluation (basé sur les obligations à long terme du gouvernement du Canada)

Historique des ratios de capitalisation et de solvabilité (%)



En plus de l'évaluation statutaire, le Secrétariat du RRUQ produit annuellement un autre outil d'aide à la décision appelé « Revue de la situation financière » (la Revue). Ce rapport actuariel sert à :

- établir la cotisation requise à long terme pour financer le Régime en tenant compte de la pleine indexation des rentes découlant de la participation après le 31 décembre 2004 ;
- effectuer le suivi de la réserve disponible pour l'indexation des rentes prévue à l'article 23.6 du Règlement du RRUQ (participation après le 31 décembre 2004).

LE TABLEAU CI-DESSOUS COMPARE LES RÉSULTATS DE LA REVUE AU 31 DÉCEMBRE 2012 À CEUX DES DEUX ANNÉES PRÉCÉDENTES :

REVUE DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(M\$)	31 décembre		
	2012	2011	2010
Actif			
Valeur marchande	2 673,5\$	2 437,4\$	2 415,5\$
Ajustement	76,3\$	176,6\$	80,9\$
Valeur lissée de l'actif	2 749,8\$	2 614,0\$	2 496,4\$
Passif actuariel			
Participants actifs et invalides	1 576,6\$	1 547,5\$	1 535,9\$
Retraités et conjoints survivants	1 382,8\$	1 230,2\$	1 048,9\$
Participants inactifs avec droits acquis	49,7\$	54,3\$	50,7\$
Réserve pour indexation	146,1\$	121,0\$	84,7\$
Provision pour équité salariale	0,0\$	3,8\$	18,1\$
Total	3 155,2\$	2 956,8\$	2 738,3\$
Excédent (déficit)	(405,4\$)	(342,8\$)	(241,9\$)
Ratio	87,2%	88,4%	91,2%
Excédent (déficit) sur valeur marchande	(481,7\$)	(519,4\$)	(322,8\$)
Moins: réserve pour indexation	146,1\$	121,0\$	84,7\$
Excédent (déficit) sur valeur marchande avant constitution de la réserve pour indexation	(335,6\$)	(398,4\$)	(238,1\$)

Les résultats présentés ci-dessus démontrent que depuis 2010, la situation financière du RRUQ s'est détériorée, en partie à cause du faible taux de rendement sur la caisse en 2011, mais plus particulièrement parce que les taux d'intérêt ont continué de diminuer au cours de 2011 et 2012. Ainsi, le taux de rendement espéré à long terme qui est utilisé pour déterminer le passif du Régime a dû être abaissé depuis 2010, ce qui a causé une augmentation du passif et donc du déficit du Régime.

INDEXATION

L'indexation sur les rentes procurées par la participation antérieure au 1^{er} janvier 2005 continuera d'être versée normalement selon l'augmentation de l'indice des prix à la consommation (IPC).

Pour la portion des rentes constituées par la participation depuis le 1^{er} janvier 2005, l'indexation est conditionnelle à la santé financière du Régime et la dernière indexation accordée remonte au 30 juin 2009. Puisque la situation financière au 31 décembre 2012 montre un déficit, avant même la constitution de la réserve pour indexation, cette indexation ne pourra être accordée pour la période du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014. Lorsque la situation financière le permettra, la partie de l'indexation non payée sera rétablie rétroactivement au 1^{er} juillet 2009.

TAUX DE COTISATION

Selon la Politique de financement actuelle du RRUQ, le taux de cotisation nécessaire pour financer les prestations futures ainsi que pour amortir une partie du déficit lié aux engagements passés est établi à 19,6% du salaire depuis le 1^{er} janvier 2013. Cependant, la cotisation minimale requise par la Loi sur les régimes complémentaires de retraite est inférieure à 18,1% du salaire jusqu'au 31 décembre 2013. Ainsi, le taux de cotisation est maintenu à 18,1% jusqu'au 31 décembre 2013.

LE TAUX DE COTISATION ACTUEL DE 18,1% DES SALAIRES SE DÉCOMPOSE DE LA FAÇON SUIVANTE :

1. Coût du service courant (avec indexation à l'IPC – 3% pour le service après 2004)		
Prestation	Description	Coût
Rente de base à 65 ans	2% du salaire moyen 5 ans	9,4%
Subvention pour retraite anticipée	<ul style="list-style-type: none"> Aucune réduction si 55 ans d'âge et 32 ans de service ou 35 ans de service Réduction de 3% par année si 22 ans de service 	1,9%
Prestation de décès post retraite	Rente au conjoint égale à 50% du montant versé au participant	0,5%
Prestation de départ et décès pré retraite	Prestation plus élevée que le minimum légal	2,1%
Indexation IPC - 3%	Indexation de la rente égale à l'augmentation de l'indice des prix à la consommation (IPC) moins 3%	0,4%
Exonération des cotisations en cas d'invalidité	Les participants invalides ne cotisent pas au Régime bien que des prestations leur soient créditées	0,3%
Cotisations excédentaires	La Loi RCR interdisant que les cotisations des participants financent plus de 50% de la valeur des prestations auxquelles ils ont droit (à déterminer au moment de la retraite, de la cessation d'emploi ou du décès avant la retraite), il faut prévoir un éventuel remboursement de l'écart aux participants	1,1%
Total – Coût du service courant		15,7%
2. Cotisation additionnelle pour permettre l'acquittement des prestations à 100%, malgré un ratio de solvabilité inférieur à 100%, pour les participants qui transféreront leurs bénéfices hors du Régime au cours de la prochaine année		0,6%
3. Cotisation pour amortir le déficit de capitalisation (en tenant compte des mesures d'allègement)		1,8%
TOTAL – TAUX DE COTISATION		18,1%

GRUPE DE TRAVAIL SUR LE FINANCEMENT ET LA PÉRENNITÉ DU RÉGIME

En 2012, le Comité de retraite a créé le Groupe de travail sur le financement et la pérennité du RRUQ (le GTFP), dont le mandat consiste à réviser l'adéquation entre les prestations, le financement et les placements, dans la perspective d'assurer la sécurité des prestations et la pérennité du RRUQ en maintenant, dans sa substance, les bénéficiaires actuels. Le GTFP doit ainsi analyser les changements à apporter au RRUQ, tant du côté des cotisations que des bénéficiaires, en tenant compte de la capacité de payer des employés et des employeurs. Le GTFP présentera un rapport avec ses recommandations au Comité de retraite du RRUQ en 2013. Après avoir pris connaissance de ce rapport, le Comité de retraite pourra statuer sur les prochaines étapes concernant le financement du Régime.

Les travaux du GTFP ont révélé qu'entre le 31 décembre 2011 et le 31 décembre 2012, la situation financière du RRUQ sur base de capitalisation s'est détériorée davantage, et ce, malgré le fait que des cotisations ont été versées pour financer le déficit et que le rendement sur l'actif pour l'année 2012 a été de 10,63%. Les travaux du GTFP ont aussi révélé que la probabilité d'indexer les rentes pour le service après 2004 est presque nulle pour les cinq prochaines années et demeure très faible, dans une proportion de 25%, dans 10 ans. Cette situation s'explique par le fait qu'au cours des prochaines années, aucune portion des cotisations perçues ne pourra être dirigée vers la réserve pour indexation, en raison du déficit de capitalisation. Finalement, la cotisation minimale requise par la Loi sur les régimes de retraite (et qui ne tient pas compte de la pleine indexation pour le service après 2004) sera vraisemblablement égale à 22,1% des salaires lors de la prochaine évaluation actuarielle devant être enregistrée auprès de la Régie des rentes du Québec au 31 décembre 2013, si rien n'est fait d'ici là (le taux actuel de cotisation est égal à 18,1%). L'augmentation de la cotisation minimale requise est justifiée par le remboursement du déficit de capitalisation et la hausse du coût du service courant causée par la baisse persistante des taux d'intérêt depuis deux ans.

Si aucune modification n'est apportée au Régime, une augmentation marquée du taux de cotisation de 4% des salaires serait donc à prévoir à compter du 1^{er} janvier 2014. Les cotisations pourraient encore augmenter par la suite. C'est pourquoi le GTFP doit évaluer plusieurs pistes de solutions, dont une augmentation du taux de cotisation combinée à des modifications apportées à certaines dispositions du Régime.

BIEN COMPRENDRE LES MODIFICATIONS DE 2005

Le RRUQ a été modifié de façon importante en date du 1^{er} janvier 2005, entre autres avec l'indexation des rentes, qui était jusqu'alors garantie selon la pleine augmentation de l'IPC, et qui est devenue conditionnelle pour les rentes découlant du service après 2004. L'objectif à l'époque était de continuer le financement des prestations en tenant compte de l'indexation à 100% de l'IPC, mais de l'accorder seulement si la santé financière du Régime le permettait. Plusieurs raisons avaient justifié ce changement, en commençant par la santé financière du RRUQ qui s'était détériorée depuis 1999, et dont les projections actuarielles démontraient plus de 25% de chance de développer un déficit de solvabilité dans les années suivantes. De plus, les taux de rendement du début des années 2000 avaient été décevants et les taux d'intérêt avaient commencé à diminuer. Finalement, le RRUQ faisait face à davantage de risques avec l'augmentation rapide du nombre de retraités et le vieillissement de la population active.

Les modifications de 2005 cherchaient à introduire une certaine flexibilité dans les prestations afin d'atténuer les risques financiers du Régime. Cette flexibilité était alors vue comme un moyen efficace de stabiliser le taux de cotisation en plus de permettre une meilleure gestion des risques financiers. À l'époque, les projections actuarielles montraient que ces modifications aux bénéficiaires devaient générer une marge de manœuvre d'environ 500 M\$ après 20 ans (correspondant à la différence entre le passif des prestations promises à 100% de l'IPC et le passif garanti à l'IPC - 3%). Cette réserve devait alors servir à indexer les rentes des retraités pour le service après 2004.

Les projections actuarielles effectuées en 2004 démontraient que les modifications de 2005 réduisaient la probabilité d'augmentation du taux de cotisation de 17 % à 11 % sur un horizon de plus de 10 ans. Bien que ces modifications aient effectivement réduit de beaucoup les risques, il est important de noter qu'une probabilité non négligeable d'augmentation du taux de cotisation demeurerait à moyen terme (une probabilité de 11 %, qui équivaut à 11 % des scénarios économiques générés aléatoirement).

Seulement trois ans après la mise en place de la réserve pour indexation en 2005, la pire crise financière depuis 1930 a frappé durement à l'échelle planétaire. Les pertes de rendement de 2008 ont creusé un déficit considérable avant que la réserve pour indexation n'ait eu le temps de se constituer. Pour ajouter à la complexité de la situation, les taux d'intérêt ont continué de diminuer et les perspectives de croissance économique se sont significativement réduites depuis ce temps. Nous nous sommes alors retrouvés à l'intérieur des pires scénarios générés par les projections actuarielles de 2004, ce qui cause maintenant une augmentation du taux de cotisation, comme l'avaient prévu 11 % des pires scénarios économiques de 2004.

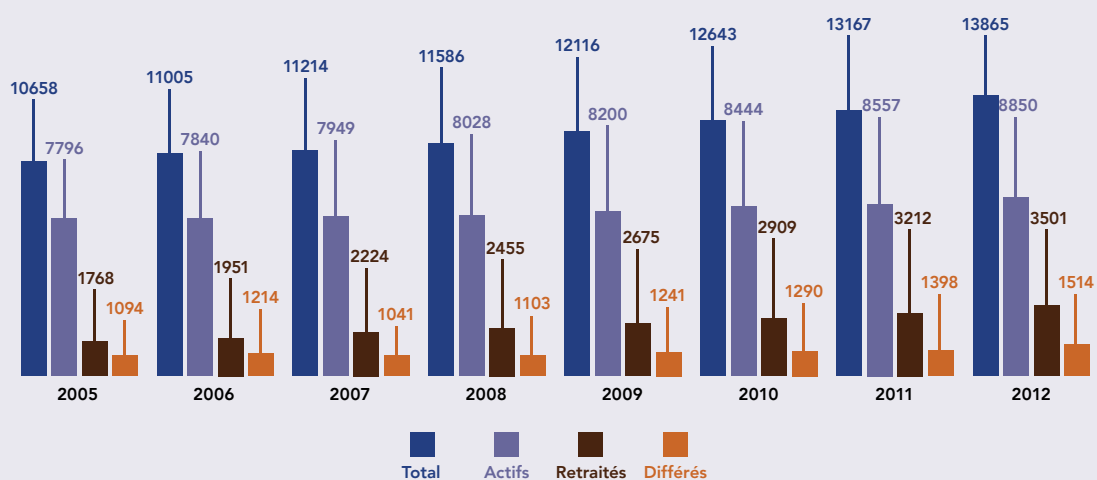
Il faut bien comprendre que si le RRUQ n'avait pas été modifié en 2005, la situation financière actuelle serait évidemment plus négative que celle observée aujourd'hui : un déficit de capitalisation de 482 M\$ devrait être amorti au lieu du déficit actuel de 336 M\$. L'impact serait évidemment une augmentation du taux de cotisation en 2014 supérieure au taux de 22,1 % auquel nous faisons face.

RÔLE DE LA DIRECTION DE L'ACTUARIAT

- Administrer et appliquer les dispositions du Régime
- Conserver, en collaboration avec les établissements, des données de participation fiables
- Offrir à la clientèle (employés, retraités et employeurs) un service de haute qualité et effectuer les calculs et le traitement des prestations à la retraite, à la cessation d'emploi, au décès et lors d'une séparation
- S'assurer du maintien d'une politique de financement optimale

PROFIL DES PARTICIPANTS

Évolution du nombre de participants



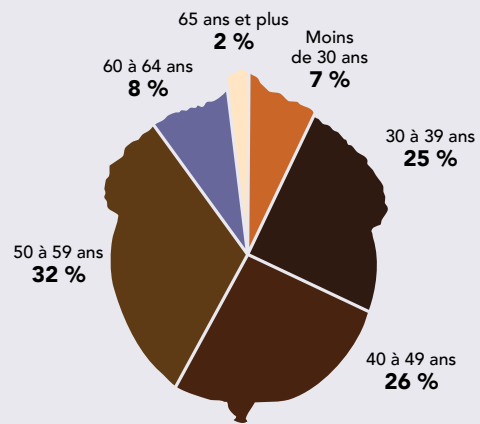
Le nombre total de participants à servir a connu une croissance de 5,3% en 2012. Le nombre de participants actifs a augmenté de 3,4%, alors que le nombre de retraités et de bénéficiaires a crû de 9,0%.

Évolution de l'âge moyen des participants actifs (au 31 décembre)



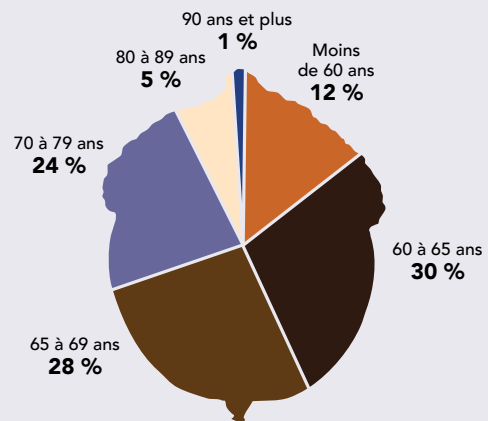
L'âge moyen des participants actifs s'est stabilisé depuis 2002. Par contre, nous prévoyons qu'il devrait augmenter légèrement au cours des prochaines années.

Ventilation des participants actifs par groupe d'âge (au 31 décembre 2012)



La répartition des participants actifs à travers les groupes d'âge est sensiblement la même qu'en 2011, ce qui explique la stabilité de l'âge moyen.

Ventilation des retraités et bénéficiaires par groupe d'âge (au 31 décembre 2012)



Le groupe de retraités et bénéficiaires âgés de 65 ans et moins représente 42% des 3 501 retraités et bénéficiaires. L'âge moyen des retraités et bénéficiaires s'élève à 67,4 ans.

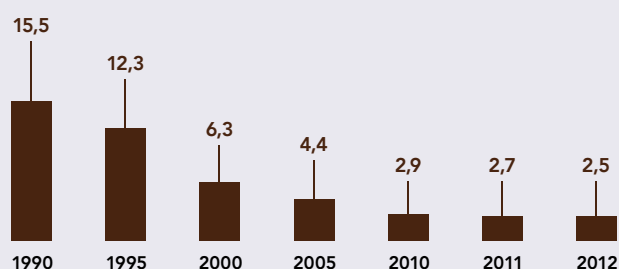
Nouveaux retraités



Le nombre de nouveaux retraités avoisine maintenant les 300 chaque année. Ce niveau devrait se maintenir pour les prochaines années.

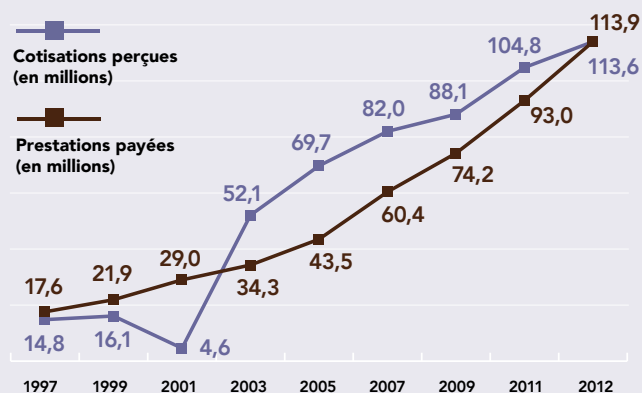
Un des indicateurs de la maturité d'un régime de retraite est le ratio du nombre de participants actifs sur le nombre de retraités. Étant donné la stabilité des effectifs du réseau de l'Université du Québec, ce ratio est appelé à diminuer au cours des prochaines années, ce qui signifie une augmentation du poids des obligations financières du Régime envers les retraités et bénéficiaires.

Ratio du nombre de participants par retraité et bénéficiaire



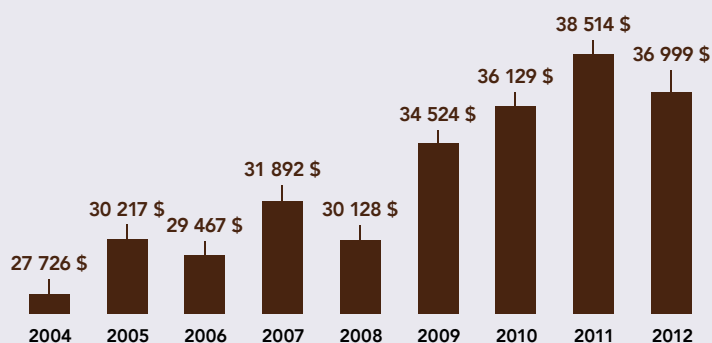
Les flux monétaires du Régime ont été en équilibre en 2012 après plusieurs années en territoire positif. Le risque de manquer de liquidité demeure cependant faible.

Flux monétaires



Rente annuelle moyenne des nouveaux retraités

La rente moyenne a connu une baisse de 3,9% entre 2011 et 2012. Cette diminution s'explique par la baisse du nombre moyen d'années de participation des 285 nouveaux retraités de 2012 (en 2011, cette moyenne était de 27,9 années alors qu'elle était de 26,4 années en 2012).



SERVICE À LA CLIENTÈLE

18 RAPPORT ANNUEL 2012

Près du tiers des effectifs du Secrétariat travaille directement à répondre aux besoins des participants et des employeurs qui participent au RRUQ. Les services offerts incluent notamment les calculs et les estimations de prestations diverses, les transferts et les rachats, la tenue d'une base de données fiables et complètes ainsi que l'administration du Régime conformément aux lois et règlements applicables. De plus, le Secrétariat propose des rencontres d'information sur le Régime, offertes individuellement ou en groupe, ainsi que des séances de formation à l'intention des employés des services de ressources humaines du réseau.

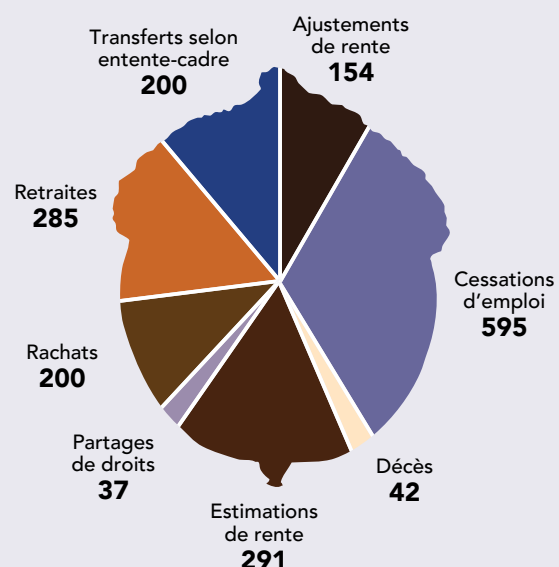
En 2012, un sondage auprès des participants actifs et des retraités a été complété dans le but de mesurer la satisfaction des participants face à l'administration du Régime. Les résultats du sondage indiquent que les participants ont un excellent niveau de confiance envers le Comité de retraite et le Secrétariat et qu'ils sont très satisfaits des différents outils d'information mis à leur disposition.

À la suite des résultats du sondage et à la lecture des commentaires soumis, les actions suivantes seront prises afin d'améliorer davantage les services offerts aux participants :

- Réviser la conception du site Internet du Régime;
- Élaborer des capsules éducatives sur différents aspects du Régime, disponibles sur le site Internet;
- Simplifier la modification des options de correspondance du Profil personnel afin que les participants puissent facilement choisir l'option du relevé annuel électronique; et
- Permettre la consultation et l'impression des feuillets fiscaux des retraités par le biais du Profil personnel.

EN 2012, LE SECRÉTARIAT A REÇU 1 804 DEMANDES DE PRESTATIONS DIVERSES, QUI SE RÉPARTISSENT COMME SUIT :

- Ajustements de rente: 154
- Cessations d'emploi: 595
- Décès: 42
- Estimations de rente: 291
- Partages de droits: 37
- Rachats: 200
- Retraites: 285
- Transferts selon entente-cadre: 200



VOLET ÉDUCATIF

LES RÉGIMES DE RETRAITE

Il existe principalement deux types de régimes de retraite : les régimes à prestations déterminées (PD) (le RRUQ, par exemple, est un régime PD) et les régimes à cotisations déterminées (CD). Cette section présente les différences entre ces deux types de régimes.

RÉGIME PD

Dans un régime PD, un participant obtient une rente de retraite qui est déterminée par une formule prédéfinie, comme par exemple :

$$2\% \times \text{moyenne des 5 meilleurs salaires} \\ \times \text{nombre d'années de service.}$$

Dans un régime PD, c'est un actuair qui calcule la cotisation nécessaire pour financer les obligations passées et futures du régime. Il faut toutefois savoir que la Régie des rentes du Québec (RRQ) impose des règles strictes sur le financement d'un régime PD.

Pour évaluer la situation financière du régime et déterminer la cotisation requise, l'actuaire utilise un ensemble d'hypothèses et de méthodes actuarielles qui tentent d'estimer le mieux possible l'expérience future. Les hypothèses établies par l'actuaire portent sur le taux de rendement futur de la caisse, le taux d'inflation annuel, les augmentations de salaire, les taux de mortalité, etc. Comme l'expérience réelle du régime diffère des hypothèses utilisées, des gains et pertes actuarielles apparaissent inévitablement et peuvent faire varier la situation financière du régime dans le temps. De plus, les hypothèses actuarielles peuvent être modifiées d'une évaluation actuarielle à l'autre, ce qui peut également avoir un impact sur la situation financière du régime. Un déficit peut alors se creuser lorsque la valeur des engagements passés du régime dépasse la valeur de la caisse.

RÉSUMÉ :

Dans un régime PD, **la rente à la retraite est fixe** et ce sont les cotisations qui varient dans le temps pour rencontrer le financement adéquat du régime.

RÉGIME CD

Dans un régime CD, chaque participant possède un compte à son nom dans lequel sont versées des cotisations (salariales et/ou patronales). Ces cotisations sont fixes et définies par le règlement du régime (par exemple 12% du salaire annuel, partagé entre le participant et son employeur). La rente que le participant recevra à sa retraite dépendra du solde du compte à la date de retraite, et donc des rendements obtenus sur les investissements jusqu'à cette date. Dans un régime CD, le participant assume donc seul la totalité du risque d'investissement et de longévité. Finalement, un régime CD ne développera jamais de déficit, puisque les engagements du régime sont limités aux cotisations versées, et qu'aucune garantie n'est accordée sur les rendements des placements.

RÉSUMÉ :

Dans un régime CD, **les cotisations sont fixes** et la rente à la retraite est fonction des rendements du régime.

RÉGIME À PRESTATIONS CIBLES

Plus récemment, un nouveau type de régime de retraite connaît une visibilité grandissante : il s'agit du régime à prestations cibles. Le fonctionnement de ce régime s'apparente beaucoup à celui d'un régime CD, puisque ce sont les cotisations qui sont fixes et les prestations qui varient en fonction de la situation financière du régime. Il faut noter que les prestations varient non seulement pour les participants actifs, mais aussi pour les retraités du régime, qui peuvent voir leur rente fluctuer d'une année à l'autre en fonction de la situation financière du régime. Les régimes à prestations cibles permettent un partage des risques entre tous les participants du régime, tout en limitant les engagements de l'employeur et des participants à leurs cotisations déjà versées.

LE FINANCEMENT D'UN RÉGIME PD

Dans un régime PD, c'est l'actuaire du régime qui détermine la cotisation requise par le biais d'une évaluation actuarielle. Ces évaluations doivent être complétées au moins à tous les trois ans pour un régime tel que le RRUQ et doivent être conformes à la Loi sur les régimes complémentaires de retraite (Loi RCR).

La Loi RCR exige que le financement minimal d'un régime PD comporte deux composantes : la cotisation d'exercice et la cotisation d'équilibre. La cotisation d'exercice couvre le coût du service courant, c'est-à-dire le coût d'une année de service futur pour les participants actifs du régime, alors que la cotisation d'équilibre sert à financer le déficit découlant des engagements passés. En l'absence de déficit, la cotisation minimale requise par la Loi RCR serait donc égale au coût du service courant.

Le coût du service courant représente le coût d'une année de service additionnelle pour l'ensemble des participants actifs du régime. Actuellement, le coût du service courant du RRUQ pour la rente avec l'indexation garantie à l'IPC - 3% est de 15,7% du salaire. Cependant, ce pourcentage représente un coût moyen : le coût d'une année de service pour les participants plus jeunes est inférieur à 15,7%, alors qu'il est supérieur à 15,7% du salaire pour les participants plus âgés. Ce coût varie en fonction de la démographie des participants actifs du régime et des hypothèses et méthodes utilisées lors de l'évaluation actuarielle.

Un déficit apparaît lorsque la valeur des engagements passés (concernant non seulement les retraités, mais aussi le service passé des participants actifs) est plus élevée que la valeur de la caisse (qui correspond aux cotisations totales versées par les employeurs et les participants, auxquelles s'ajoutent les rendements sur les investissements). Depuis 2008, le RRUQ présente un déficit de capitalisation qui, selon la Loi RCR, doit être financé par des cotisations d'équilibre pendant 15 ans. Cependant, à la suite de la crise financière de 2008, la Régie des rentes du Québec a mis sur pied des mesures de financement spéciales pour permettre aux promoteurs de régimes de retraite de traverser les années difficiles. Ces mesures d'allègement permettent exceptionnellement l'amortissement du déficit sur une période plus longue que 15 ans. Ces mesures sont en place depuis 2009, mais actuellement la Loi ne prévoit pas qu'elles seront reconduites après 2013.

LA GOUVERNANCE



Sylvie Bombardier
Directrice aux affaires juridiques
et à la gouvernance

FONDEMENT DU RÉGIME DE RETRAITE

L'enregistrement du Régime de retraite à la Régie des rentes du Québec (RRQ) date du 19 mars 1969. Depuis, la caisse du Régime est administrée par le Comité de retraite et constitue un patrimoine fiduciaire affecté principalement au versement des remboursements et prestations auxquels ont droit les participants et bénéficiaires selon les termes déterminés au Règlement du Régime de retraite.

LA GOUVERNANCE DANS L'ÉVOLUTION DU RÉGIME

Le Régime de retraite de l'Université du Québec bénéficie d'une gouvernance bien établie. Actuellement, le Comité de retraite est composé de 29 sièges répartis comme suit:

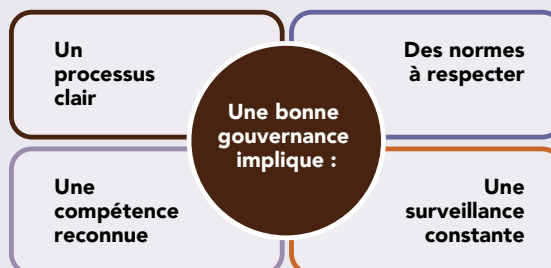
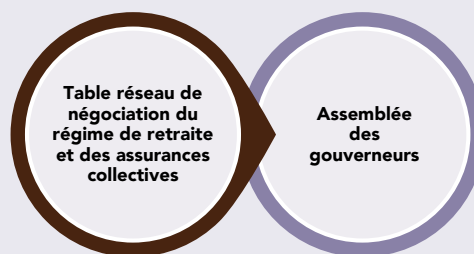
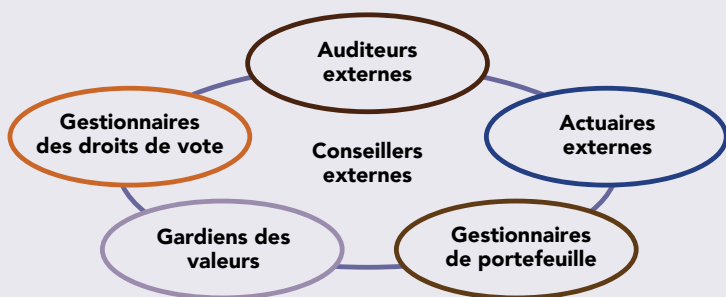
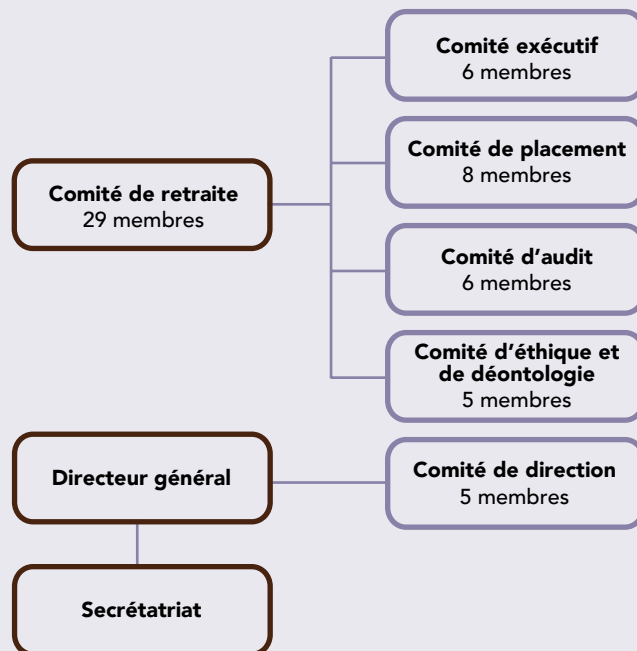
- chacun des 11 établissements du réseau de l'Université du Québec désigne un membre
- les employés de chacun des 11 établissements désignent un membre
- 4 membres élus lors de l'assemblée annuelle
 - 1 membre avec droit de vote par le groupe des participants actifs
 - 1 membre avec droit de vote par le groupe des participants non actifs et bénéficiaires
 - 1 membre sans droit de vote par le groupe des participants actifs
 - 1 membre sans droit de vote par le groupe des participants non actifs et bénéficiaires
- 2 membres désignés par l'Assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec
- 1 membre indépendant désigné par le Comité de retraite.

Chaque membre du Comité de retraite agit à titre de fiduciaire, sans représenter aucun intérêt autre que celui des participants et bénéficiaires du Régime.

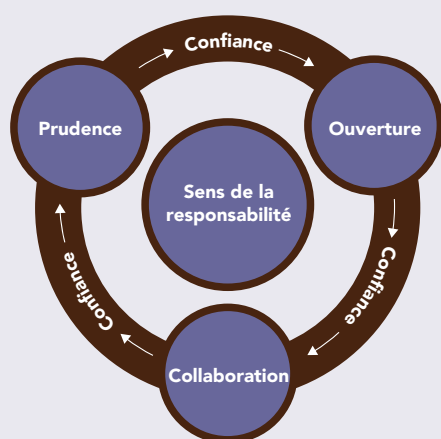
Le Comité de retraite est supporté par différents comités (comité exécutif, comité de placement, comité d'audit et comité d'éthique et de déontologie), de même que du Secrétariat. Chacun de ces comités et le Secrétariat ont des délégations ou mandats spécifiques à accomplir et chacun doit rendre compte de ces activités. Des délégués et fournisseurs de services sont également désignés pour accomplir des tâches liées à l'administration du Régime de retraite et à la gestion des placements (auditeurs externes, actuaire externe, gestionnaire de portefeuille, gardien de valeurs, gestionnaire de droits de vote, etc.) et l'ensemble des opérations administratives du Régime de retraite est surveillé rigoureusement.

STRUCTURE DE GOUVERNANCE DU RRUQ

22 RAPPORT ANNUEL 2012



Le Règlement intérieur du Comité de retraite régit le fonctionnement et la gouvernance du Comité de retraite et des autres comités. Des politiques et directives encadrent l'administration du Régime. De plus, afin de maintenir la confiance à l'égard des opérations du Régime, le Comité de retraite adhère à un « Énoncé de valeurs » qui guide son rôle fiduciaire. Le Comité de retraite assume ainsi son sens de la responsabilité dans les décisions et les engagements envers les participants et bénéficiaires en priorisant la prudence, l'ouverture et la collaboration.



Étant donné les nombreux intervenants liés au réseau de l'Université du Québec, la communication est essentielle entre les intervenants du régime de retraite et la Table réseau de négociation du régime de retraite et des assurances collectives (Table réseau), de même qu'entre le Comité de retraite et l'Assemblée des gouverneurs, qui est l'instance ayant le pouvoir de modifier le Règlement du Régime de retraite.

Ainsi, peu importe le contexte dans lequel le Régime évolue, sa structure de gouvernance garantit la considération des parties concernées et protège l'intérêt des participants et bénéficiaires, tout en permettant au Régime de s'adapter pour trouver le juste équilibre entre le risque, le rendement et la stabilité des cotisations afin d'assurer la pérennité du Régime.

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS EN 2012

En portant une attention particulière à l'ensemble des intervenants susceptibles d'être intéressés, le Comité de retraite a considéré important de créer un groupe de travail sur le financement et la pérennité du Régime. Ce groupe a pour but d'examiner de près la situation financière et les risques du Régime.

Outre les assemblées annuelles et autres communications, des rencontres d'information ont eu lieu entre des intervenants du Régime, la Table réseau, la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ) et la Commission de l'administration et des ressources humaines de l'Université du Québec.

L'administration du Régime a également été marquée par des changements significatifs au niveau des employés du Secrétariat du Régime. En effet, à la fin de l'été, le directeur de l'actuariat, monsieur Alain Vallée a succédé à monsieur Richard Laflamme comme directeur général du Régime et, au cours de l'automne, madame Eve Belmonte a pris la relève de la direction de l'actuariat.

Certaines procédures internes au Secrétariat ont été révisées, précisées ou instaurées afin d'améliorer la diffusion des informations entre le Secrétariat et les comités, de même que pour formaliser des activités courantes et maintenir un haut niveau de qualité opérationnel du Régime.

Enfin, des modifications ont été apportées au Règlement intérieur du Comité de retraite et à la Politique d'achat et de location de biens et de services, afin de mettre à jour les normes encadrant l'obligation de procéder par appel d'offres.

MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT DU RÉGIME DE RETRAITE

Au cours de l'année 2012, les modifications suivantes ont été approuvées par l'ensemble des instances concernées¹ :

- Adhésion du Syndicat des employées et employés de l'Université du Québec à Montréal (SEUQAM) à titre d'employeur participant ajouté à l'Appendice II;
- Modification de la méthode de calcul du taux d'intérêt crédité sur les cotisations salariales;
- Mise à jour des coordonnées apparaissant aux Appendices I et II.

¹ Ces modifications ont été transmises pour enregistrement auprès de la RRQ, au début de l'année 2013.

FORMATIONS DES MEMBRES ET EMPLOYÉS DU SECRÉTARIAT

En plus de la formation annuelle offerte par le Secrétariat, les membres des comités et employés ont bénéficié de plusieurs formations offertes par la RRQ, l'ICRA (Institut canadien de la retraite et des avantages sociaux), l'Association CFA, le Cercle finance Québec, le Cercle de la finance internationale de Montréal, la Chambre de commerce et d'industrie de Québec et l'« International Foundation of Employee Benefit Plan ».

RAPPORT DES COMITÉS

Le Comité de retraite ainsi que les comités auxquels sont déléguées différentes responsabilités traitent chaque année tous les dossiers qui permettent de confirmer que le rôle de fiduciaire est exercé dans le respect d'une entière gouvernance. On décrit ci-dessous les principales activités de ces comités en 2012.

COMITÉ DE RETRAITE

Au cours des six réunions du Comité tenues en 2012, le Comité de retraite s'est penché sur la Revue de la situation financière du RRUQ, les délégations de pouvoirs, la création du Groupe de travail sur le financement et la pérennité du Régime, l'assurance responsabilité des fiduciaires, le sondage effectué auprès des participants actifs et des retraités et bénéficiaires et la mise en place du CARRUM. Quelques modifications au texte du Régime ont été discutées et recommandées à la Table réseau ainsi que des modifications au Règlement intérieur. Le comité a également procédé au choix de l'auditeur externe, reconduit le mandat du gardien de valeurs pour trois ans et approuvé les modifications à l'Énoncé de la politique de placement et au Guide de gestion de l'actif, tout en prenant connaissance des suivis trimestriels du plan d'affaires 2012-2013 adopté par le comité en juin et de l'élaboration d'une politique de vote électronique aux assemblées annuelles, en plus des dossiers récurrents. Les membres de la Table réseau de négociation et ceux de la Commission de l'administration et des ressources humaines ont reçu le président et le directeur général à différentes rencontres.

Dans un souci de bonne gouvernance et pour améliorer ses façons de faire, les membres du Comité de retraite procèdent annuellement à une autoévaluation de leur travail collectif. Cette année, les membres ont souligné la bonne organisation du Régime en général et la qualité du travail du Secrétariat. Des commentaires constructifs permettront aussi de prévoir des formations adaptées aux besoins et à la disponibilité des membres des comités.

COMITÉ EXÉCUTIF

De son côté, le Comité exécutif a traité plusieurs dossiers en 2012, au cours des huit réunions qu'il a tenues. Il a travaillé, entre autres, sur la Revue de la situation financière du RRUQ. Assisté d'une firme externe, il a procédé au remplacement du directeur général en suivant un processus rigoureux.

Il a recommandé au Comité de retraite quelques modifications au texte du Régime. Les membres ont recommandé la conclusion de plusieurs ententes de transfert, suite à des demandes reçues. Ils ont également approuvé une entente de services avec un cabinet de services juridiques, prolongé le mandat des actuaire externes pour un an et adopté différentes politiques internes, comme la politique de gestion documentaire, d'archivage et de sécurité informatique. Les membres ont également discuté et approuvé des modifications au Règlement intérieur et ont adopté un plan d'action après avoir pris connaissance des résultats du sondage provincial effectué auprès des participants actifs et des retraités et bénéficiaires.

COMITÉ DE PLACEMENT

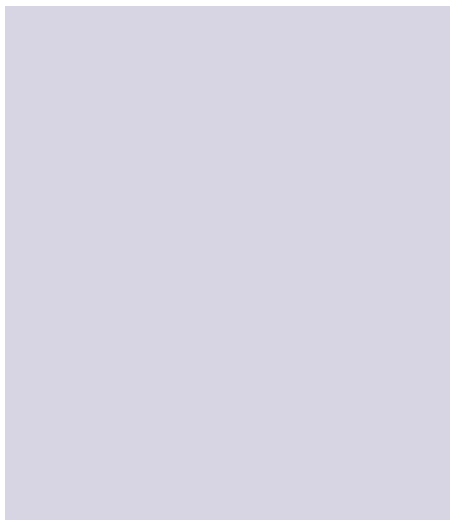
En 2012, le Comité de placement a tenu six réunions. Les membres ont examiné et commenté les différents rapports, notamment l'analyse des résultats, le suivi des gestionnaires et celui de la conformité et du suivi de la Politique de placement et du Guide de gestion de l'actif. Ils ont également rencontré les gestionnaires de portefeuille et ils ont fait la révision annuelle de leur performance. Deux mandats ont été résiliés. Ils ont procédé à l'embauche d'un nouveau gestionnaire de dette de pays émergents et un en obligations canadiennes (durée Court terme, Univers et Long terme). En revenus fixes, ils ont approuvé un investissement dans un fonds de prêts privés de très longue échéance lié à des projets canadiens d'infrastructures de grande qualité. La révision des barèmes de la structure de gestion et de la Politique de placement et la consolidation des investissements en placements privés et en infrastructures avec quatre nouveaux fonds ainsi qu'en immobilier et concessions avec un nouveau fonds ont fait partie de leurs travaux durant l'année. Les mandats du gardien de valeurs et du gestionnaire d'exercice des droits de vote ont été évalués et reconduits. Les membres ont précédé à l'autoévaluation du Comité de placement. Finalement, dans le cadre de la révision de la Politique de placement prévue en 2013, le comité a discuté des structures de gestion et a participé à une présentation sur l'analyse du portefeuille avec une approche de gestion basée sur des facteurs de risque.



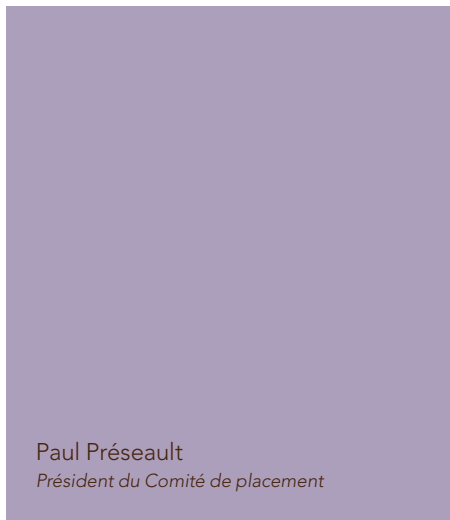
Gilles Picard
Président du Comité de retraite



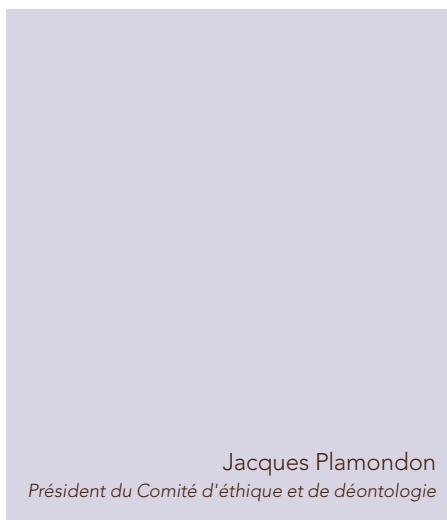
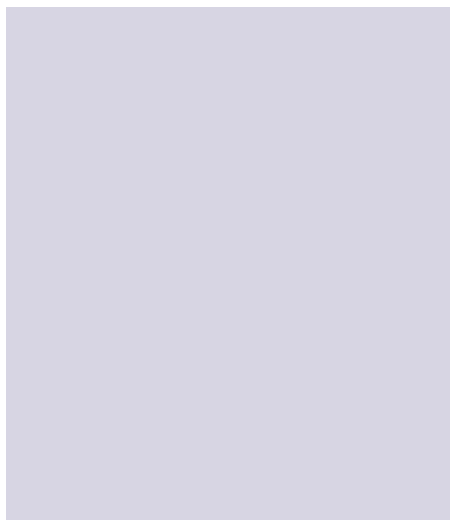
André G. Roy
Vice-président du Comité de retraite



Paul Préseault
Président du Comité de placement



Louise Laflamme
Présidente du Comité d'audit



Jacques Plamondon
Président du Comité d'éthique et de déontologie

COMITÉ D'AUDIT

En 2012, le Comité d'audit a tenu quatre réunions. Les principales activités du Comité d'audit ont été les suivantes: recommander l'approbation des états financiers de 2012 au Comité de retraite, recevoir les commentaires des auditeurs externes pour 2012, s'assurer du suivi des recommandations effectuées par les auditeurs, analyser et discuter du rapport des auditeurs sur les taux de rendement, approuver le plan d'audit externe pour 2012, recevoir et discuter du résultat de la vérification annuelle des données des établissements, approuver le processus de vérification annuelle des données des établissements pour 2012, analyser et questionner les résultats de la vérification des rentes de 2012 et prendre connaissance des travaux spéciaux effectués par le Secrétariat au cours de l'année 2012.

COMITÉ D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

Trois réunions ont eu lieu en 2012. Comme à chaque année, le Comité a analysé les déclarations d'intérêts et d'antécédents judiciaires des membres des comités et des employés concernés du Secrétariat. À la suggestion du Comité, les formulaires de déclarations annuelles ont été mis en ligne sur le site des comités et sur le site intranet, pour les employés du Secrétariat. Cette nouvelle façon de faire a permis de faciliter le renouvellement des déclarations annuelles et d'inciter les membres à effectuer une déclaration d'avantages ou de cadeaux, lorsque requise. Au cours de l'année, les membres ont eu l'occasion de rencontrer le nouveau directeur général du RRUQ, peu de temps après son entrée en fonction. Le directeur des placements, du contrôle et de la comptabilité a également présenté aux membres la vision du RRUQ relativement aux Principes d'Investissement Responsable (PRI). Enfin, le Comité a amorcé l'élaboration d'un document de sensibilisation en matière d'éthique et de déontologie qu'il compte finaliser et diffuser en 2013.

SYNTHÈSE DES RÉUNIONS POUR 2012

	Nombre de réunions	Nombre de dossiers traités	Taux de présence des membres aux réunions
Comité de retraite	6	55	84%
Comité exécutif	8	67	94%
Comité de placement	6	68	97%
Comité d'audit	4	32	87%
Comité d'éthique et de déontologie	3	6	87%

LES RESSOURCES HUMAINES

LA COMPÉTENCE ET LA DÉTERMINATION DE NOS EMPLOYÉS: PRINCIPAUX FACTEURS DE NOTRE RÉUSSITE.

Fier de ses ressources humaines, le Secrétariat maintient avec brio son support et son expertise auprès des comités et des participants. Cette année, 54 formations et conférences ont été suivies par le personnel permettant la continuité de l'acquisition de nos connaissances.

Nous analysons régulièrement notre bassin d'employés talentueux de manière à assurer le niveau de compétences nécessaires pour répondre à nos besoins actuels et futurs. Nous avons mis en place un processus de sollicitation de candidatures dans les réseaux sociaux pour élargir notre visibilité et notre bassin de main-d'œuvre.

Depuis quelques années, le nombre d'effectifs du Secrétariat est stable malgré l'augmentation des participants et des interventions effectuées auprès de nos clientèles. Ceci s'explique en partie par la performance de nos systèmes informatiques développés à l'interne et le souci de nos employés à donner un service à la clientèle impeccable à moindre coût.

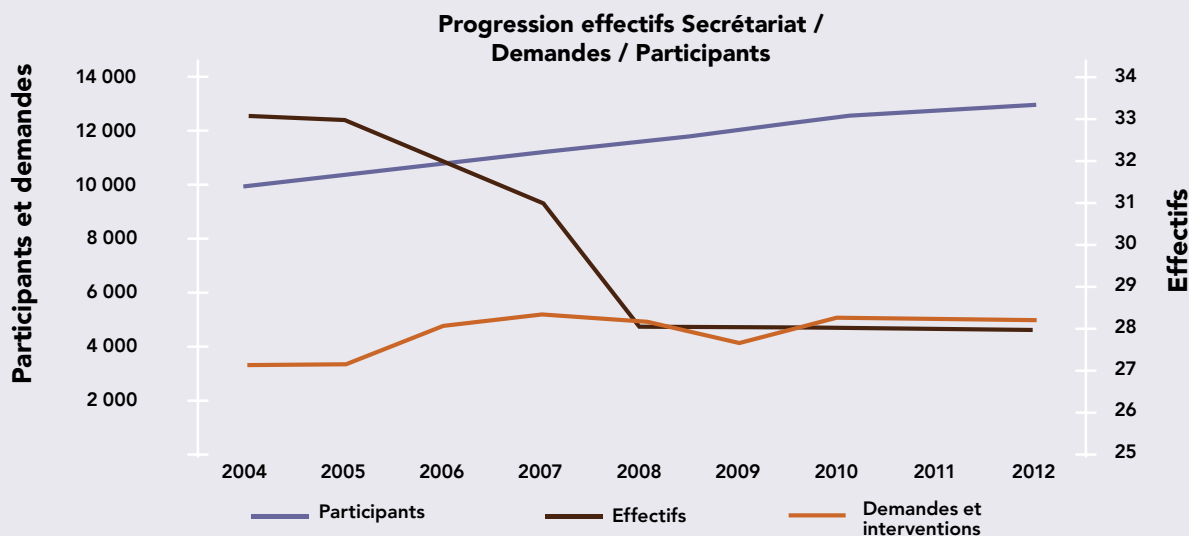
MAINTENIR LA PERFORMANCE DE NOS SYSTÈMES INFORMATIQUES ET FAIRE ÉVOLUER NOS TECHNOLOGIES EN TOUTE SÉCURITÉ CONTRIBUENT À LA CONFIANCE DES PARTICIPANTS ET FACILITENT L'INTÉGRATION DES NOMBREUX CHANGEMENTS IMPOSÉS PAR L'ENVIRONNEMENT EXTERNE.



Julie LeBel
Directrice des services administratifs

Depuis un an déjà, le RRUQ utilise le nouveau système de gestion des prestations qu'il a développé. Le Secrétariat trace un bilan positif de cette première année d'opération: aucun problème majeur n'a été constaté et la transition s'est effectuée en douceur, sans impact sur les services offerts. De plus, le nouveau système nous donne une plus grande capacité d'adaptation face aux changements tels que les modifications au règlement du Régime ou aux lois qui nous gouvernent. Finalement, nous avons mis à profit l'année pour continuer à améliorer nos processus existants et en informatiser davantage, dans le but de toujours mieux servir notre clientèle.

En 2013, le RRUQ révisera son site Internet, pour d'abord faciliter la navigation et la recherche de contenu, mais également pour que celui-ci soit accessible par le biais d'appareils mobiles, comme les téléphones intelligents et les tablettes.



LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

LES SERVICES EN LIGNE EN QUELQUES CHIFFRES

192 % de hausse des visites à partir d'un appareil mobile (tablette ou téléphone)

20 % de pages consultées de plus sur notre site Internet

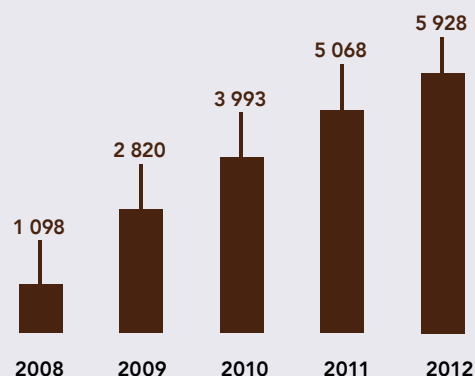
17 % de hausse des inscriptions au Profil personnel

12 % d'augmentation de l'achalandage sur notre site Internet

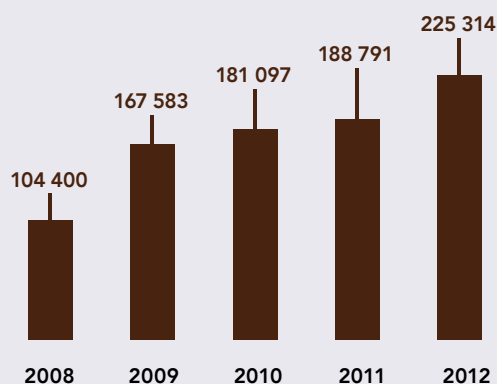
7 672 calculs de projections de rentes

En 2012, les statistiques de consultation de notre site Internet montrent bien que la tendance des appareils mobiles s'installe : les visites, à partir de ce genre d'appareil, ont connu une augmentation fulgurante. Déjà en 2012, celles-ci représentaient 5% de l'affluence. Quant à la section « Profil personnel », les nouveaux services qui y sont offerts depuis 2012 ont été très populaires, comme le montre le graphique ci-dessous :

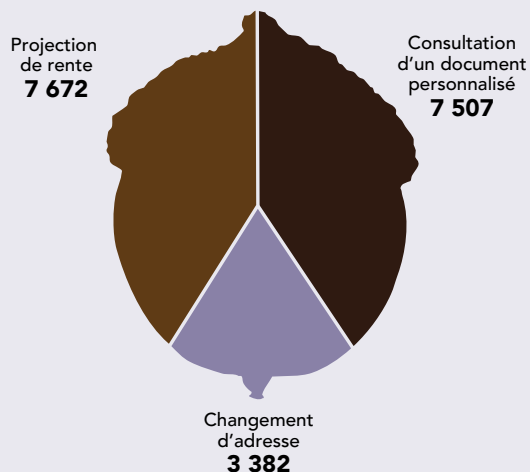
Nombre de participants inscrits au Profil personnel



Nombre de pages consultées sur le site Internet



Services du Profil personnel (2012)



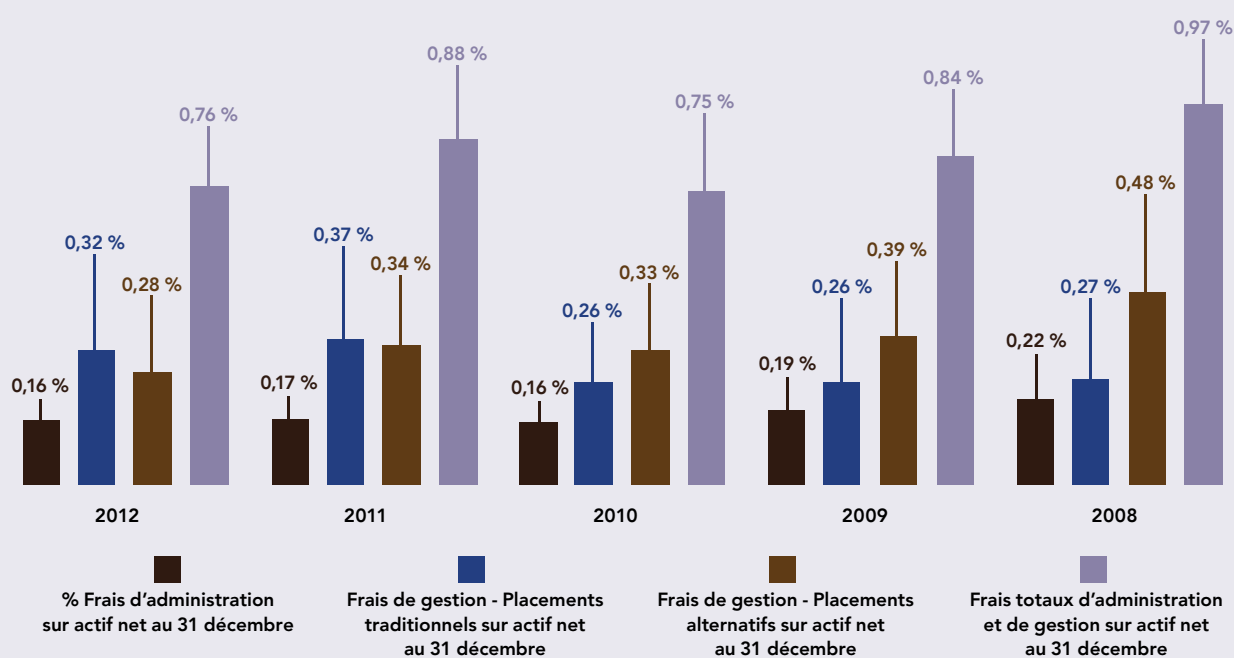
FRAIS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION

30 RAPPORT ANNUEL 2012

Les tableaux suivants présentent les coûts totaux d'administration du Régime et de gestion des différents portefeuilles confiés à des firmes d'experts externes.

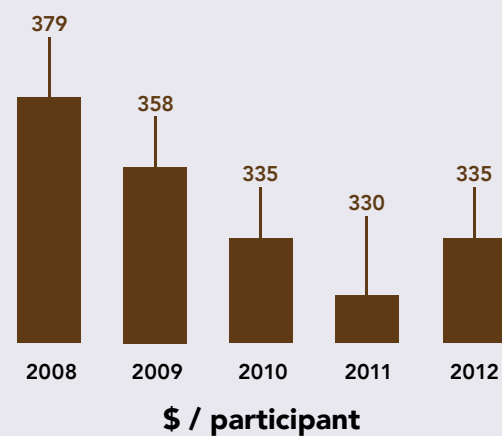
	2012	2011	2010	2009	2008
Frais d'administration	4 651 111	4 350 141	4 230 946	4 340 256	4 387 096
Frais de gestion - placements traditionnels	8 680 506	8 901 077	6 334 219	5 663 254	5 017 836
Frais de gestion - placements alternatifs	7 423 447	8 362 096	8 065 486	8 490 420	9 002 936
Revenus de prêt de titres	(351 194)	(294 782)	(303 589)	(336 086)	(376 671)
Frais totaux d'administration et de gestion	20 403 870	21 318 532	18 327 062	18 157 844	18 031 197
Actif net de fin (en milliers de dollars)	2 673 000	2 437 000	2 416 000	2 156 000	1 858 000
% Frais d'administration sur actif net au 31 décembre	0,16%	0,17%	0,16%	0,19%	0,22%
% Frais de gestion - placements traditionnels sur actif net au 31 décembre	0,32%	0,37%	0,26%	0,26%	0,27%
Sous-total	0,48%	0,54%	0,42%	0,45%	0,49%
% Frais de gestion - placements alternatifs sur actif net au 31 décembre	0,28%	0,34%	0,33%	0,39%	0,48%
% Frais totaux d'administration et de gestion sur actif net au 31 décembre	0,76%	0,88%	0,75%	0,84%	0,97%
% Frais d'administration sur actif net au 31 décembre	0,16%	0,17%	0,16%	0,19%	0,22%
% Frais de gestion - placements traditionnels sur actif net au 31 décembre	0,32%	0,37%	0,26%	0,26%	0,27%
Frais d'administration et placements traditionnels	0,48%	0,54%	0,42%	0,45%	0,49%

Frais d'administration et de gestion



GESTION DES DÉPENSES

En 2012, le coût des frais d'administration (Secrétariat et comités) correspond à 335 \$ par participant, comparativement à 330 \$ en 2011, soit une augmentation de 1,5%. Par contre, on note pour les quatre dernières années une baisse de près de 12%.

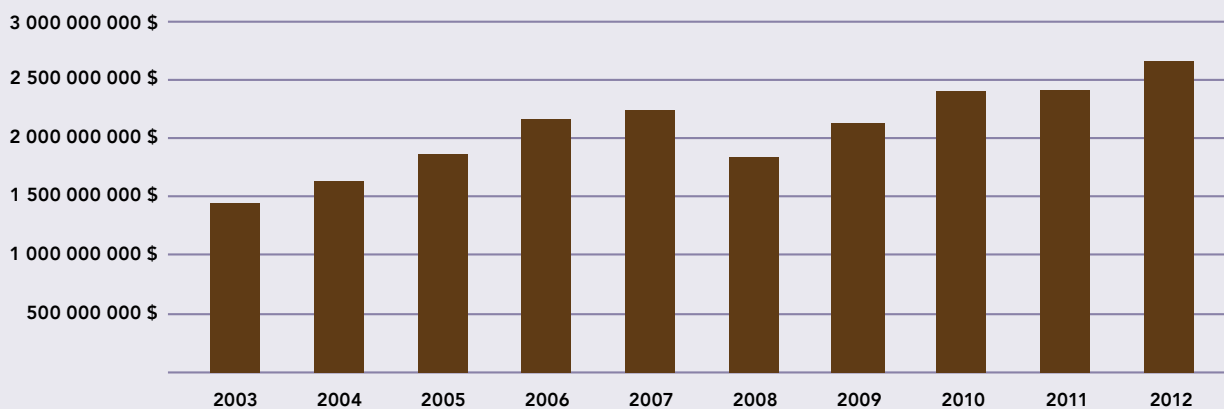


LES PLACEMENTS

RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2012

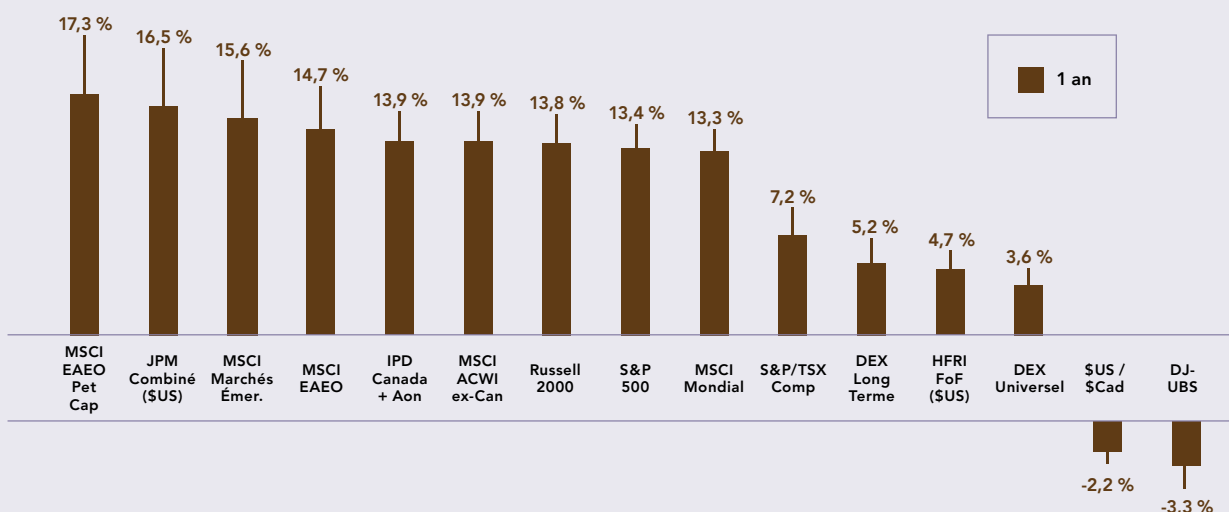
Malgré une conjoncture difficile, l'application de nos stratégies a eu comme résultat de produire un solide rendement de 10,63% pour la Caisse de retraite en 2012 et par conséquent, atteindre un nouveau sommet quant à l'actif net sous gestion avec 2,7 G\$. Une diversification judicieuse entre différentes classes d'actifs combinée à une surperformance de nos gestionnaires a permis de dégager pour l'année 2012 une valeur ajoutée de 222 points centésimaux (56,2 M\$) au portefeuille de référence. Ces résultats permettent de se situer au 1^{er} quartile de l'Univers des grandes caisses de retraite de RBC Services aux investisseurs.

Évolution des actifs - RRUQ



Bien que plusieurs événements de nature financière, économique et même politique aient contribué à l'incertitude sur les marchés financiers et boursiers, l'intervention des banques centrales, l'anticipation d'un règlement du précipice budgétaire américain et un retour de la croissance économique aux États-Unis et en Chine ont donné un regain aux investisseurs pour la prise de risque. Le graphique sur les rendements des indices en 2012 montre bien les gains réalisés des marchés boursiers, notamment ceux aux États-Unis (S&P 500) et à l'international (MSCI ACWI). Les marchés se sont fortement appréciés, tout particulièrement au cours de la deuxième moitié de l'année.

Rendement d'indices de marché au 31 décembre 2012





Ce sont majoritairement les placements en actions canadiennes et en revenus fixes qui ont contribué à la valeur ajoutée sur la période de 12 mois se terminant le 31 décembre 2012. Comme nous sommes des investisseurs à long terme, il est plus pertinent d'évaluer nos résultats sur plusieurs années. Au cours des quatre dernières années, la Caisse a enregistré un rendement moyen de 9,72%, soit 165 points centésimaux (37,6 M\$) de plus que le rendement de l'indice de référence, qui se situe, lui, à 8,07%. L'application diligente de nos stratégies d'investissement nous assure de maintenir l'accent sur les objectifs à long terme tout en demeurant exposé à différentes classes d'actifs. Cette diversification vise à minimiser les impacts en période de forte volatilité et, si possible, lors de marchés baissiers.

En 2013, le Comité de placement entreprendra une révision complète de sa Politique de placement afin de s'assurer qu'il a tous les outils à sa disposition pour atteindre ses objectifs. Cet exercice vise à optimiser l'équilibre entre le rendement recherché et le niveau de risque assumé par le Régime, et ainsi améliorer le ratio rendement/risque.

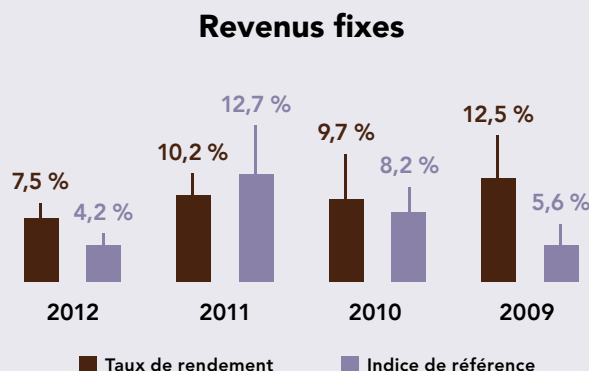
PERFORMANCE DU PORTEFEUILLE GLOBAL AU 31 DÉCEMBRE										
Année	Rendement annuel (%)	Rendement annualisé (%)								
		2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	10 ans
2012	10,63	5,79	7,85	9,72	3,51	3,56	5,06	6,00	6,60	7,44
	8,42	5,40	7,29	8,07	2,74	3,01	4,55	5,56	6,09	6,81
2011	1,17	6,49	9,42	1,81	2,20	4,16	5,36	6,11	7,09	
	2,47	6,73	7,96	1,37	1,96	3,92	5,16	5,81	6,63	
2010	12,10	13,80	2,02	2,46	4,77	6,07	6,83	7,85		
	11,16	10,81	1,01	1,83	4,21	5,62	6,29	7,16		
2009	15,52	-2,67	-0,57	3,02	4,91	5,98	7,26			
	10,46	-3,72	-1,11	2,54	4,54	5,50	6,60			
2008	-18,00	-7,75	-0,84	2,41	4,17	5,94				
	-16,07	-6,43	0,03	3,11	4,54	5,97				
2007	3,77	9,04	10,28	10,59	11,51					
	4,33	9,21	10,44	10,44	11,03					
2006	14,57	13,69	12,96	13,53						
	14,32	13,63	12,55	12,78						
2005	12,82	12,16	13,19							
	12,94	11,68	12,26							
2004	11,51	13,37								
	10,43	11,93								
2003	15,26									
	13,45									

REVENUS FIXES

Les placements en revenus fixes sont utilisés pour limiter les fluctuations du rendement global de la Caisse en périodes de volatilité des marchés boursiers, ainsi que pour favoriser un meilleur appariement avec les obligations du Régime. À cet égard, rappelons qu'en raison de la faiblesse des taux d'intérêt long terme, le programme d'allongement de la durée du portefeuille de titres à revenus fixes a été temporairement suspendu, et ce depuis septembre 2011.

Nos placements en revenus fixes sont diversifiés parmi différentes stratégies et mandats spécialisés qui nous permettent d'être exposés, non seulement au marché obligataire canadien, mais également aux marchés étrangers de pays développés, ainsi qu'aux pays émergents. En fin d'année, un total de 830,4 M\$ était investi en titres à revenus fixes, soit 31,5% des actifs totaux de la Caisse, un niveau légèrement inférieur à la cible stratégique de 32%. Le poids de cette classe d'actif a légèrement régressé en cours d'année, étant de 33% au 31 décembre 2011.

Notre portefeuille de revenus fixes a généré un rendement de 7,46% pour l'année, comparativement à 4,21% pour l'indice de référence (combinant les indices DEX Universel et DEX Long Terme), soit une forte valeur ajoutée de 325 points centésimaux. Sur une période de quatre ans, le portefeuille de titres à revenus fixes a procuré un rendement annualisé de 9,96%, générant ainsi une valeur ajoutée de 233 points centésimaux sur l'indice de référence, ce dernier ayant progressé de 7,64% pendant la période.



Après une année 2011 caractérisée par une baisse généralisée des taux d'intérêt, ces derniers sont demeurés relativement stables en 2012; un fort rétrécissement des écarts de crédits étant plutôt la source de l'appréciation du marché obligataire. Ainsi, dans un contexte où les investisseurs ont favorisé la prise de risque, les obligations de sociétés ont constitué le segment de marché le plus performant. Notre portefeuille a largement profité de ces conditions, favorisant en cours d'année une surpondération en obligations de sociétés, ainsi qu'en obligations de pays émergents. De plus, certains mandats ont généré pour l'année des valeurs ajoutées fort importantes sur leur indice de référence. À cet égard, soulignons le mandat en obligations de sociétés avec la firme Canso Investment Counsel avec une valeur ajoutée de 749 points centésimaux, ainsi que le mandat CorePlus Long Terme avec la firme PIMCO qui a généré une valeur ajoutée de 275 points centésimaux.

Nous débutons l'année 2013 avec un positionnement en portefeuille plus conservateur. La surpondération en crédit demeure, mais a été réduite et la majorité des stratégies/mandats sont caractérisés par une durée modifiée inférieure à leur indice de référence respectif; une hausse des taux d'intérêt sur les échéances de moyen et long terme faisant partie des scénarios probables.

ACTIONS CANADIENNES

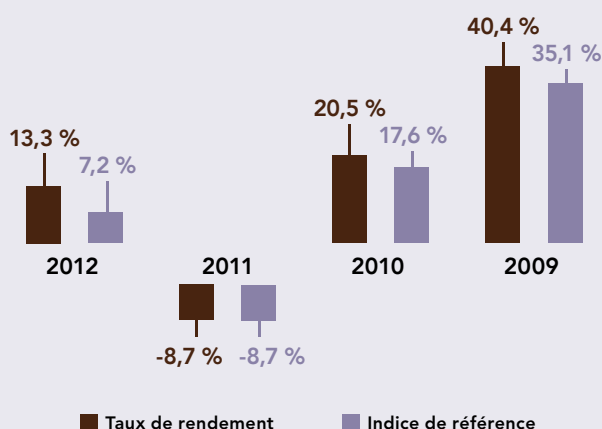
Le portefeuille d'actions canadiennes totalisait une valeur de 519,1 M\$ en fin d'année, correspondant à 19,6% des actifs totaux de la Caisse, par rapport à une cible stratégique de 19,25%.

Cette classe d'actif a réalisé un rendement de 13,25% pour l'année, comparativement à 7,19% pour l'indice de référence (S&P/TSX Composite), générant ainsi une importante valeur ajoutée de 607 points centésimaux. Sur une période de quatre ans, le portefeuille d'actions canadiennes a procuré un rendement annualisé de 14,99%, générant ainsi une valeur ajoutée de 333 points centésimaux sur l'indice de référence, ce dernier ayant progressé de 11,65% pendant la période.

Bien que positive, la performance du marché boursier canadien en 2012 fait pâle figure par rapport aux bourses étrangères. En effet, bien que la majorité des secteurs aient enregistré des performances positives, le recul de deux poids importants de l'indice, soit les secteurs de l'énergie et des matériaux (notamment les aurifères), a limité les gains de l'indice.

Notre structure de gestion en actions canadiennes s'articule autour de trois gestionnaires avec des mandats distincts. Les firmes Letko Brosseau et Foyston, Gordon & Payne, supervisant environ 80% du portefeuille d'actions canadiennes, ont connu une année fort profitable avec des valeurs ajoutées respectives de 1 059 et 584 points centésimaux sur leur indice de référence. La firme Montrusco Bolton, qui supervise environ 20% du portefeuille dans un mandat avec un biais vers les compagnies québécoises de petite et moyenne capitalisation, n'a quant à elle pas réussi à suivre la progression du marché, retranchant 235 points centésimaux à son indice de référence.

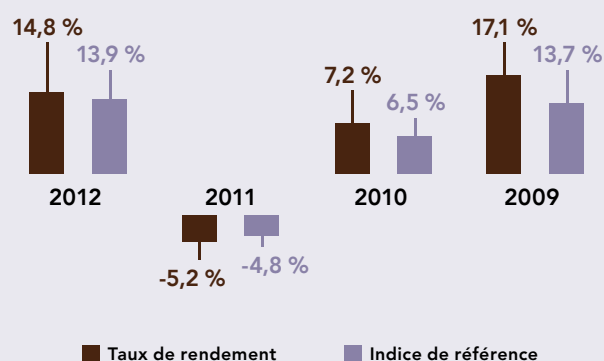
Actions canadiennes



ACTIONS ÉTRANGÈRES

Le portefeuille d'actions étrangères totalisait une valeur de 676,4 M\$ en fin d'année, correspondant à 25,7% des actifs totaux de la Caisse, par rapport à une cible stratégique de 25%. Nos placements en actions étrangères sont diversifiés parmi différentes stratégies qui visent à couvrir l'ensemble des marchés boursiers des pays développés et émergents, ainsi que différents niveaux de capitalisation. Dans l'optique de rendre le portefeuille plus résilient à travers des périodes de forte volatilité, une certaine proportion des stratégies retenues se caractérisent par une capacité supérieure à protéger le capital dans des marchés baissiers.

Actions étrangères



Le portefeuille d'actions étrangères a réalisé un rendement de 14,75% pour l'année, comparativement à 13,89% pour l'indice de référence (MSCI All Country World Index ex-Canada \$CAD), correspondant à une valeur ajoutée de 86 points centésimaux. Sur une période de quatre ans, les actions étrangères ont procuré un rendement annualisé de 8,10% par rapport à 7,03% pour l'indice de référence, générant ainsi une valeur ajoutée de 107 points centésimaux.

Les marchés boursiers mondiaux ont débuté l'année en forte progression, pour reculer de façon importante au cours du second trimestre sur la base de la dégradation de la situation économique en Europe, pour ensuite reprendre une tendance haussière qui s'est poursuivie jusqu'en fin d'année. Les politiques expansionnistes de la Réserve fédérale américaine et de la Banque centrale européenne ont nourri la confiance des investisseurs, en plus de données économiques prometteuses pour les États-Unis et la Chine. En devises canadiennes, les marchés boursiers américains, européens, du pacifique et des pays émergents ont tous affiché des hausses importantes en 2012, progressant respectivement de 13,4% (S&P 500), de 16,6% (MSCI Europe), de 11,9% (MSCI Pacifique), et de 15,6% (MSCI Marchés émergents).

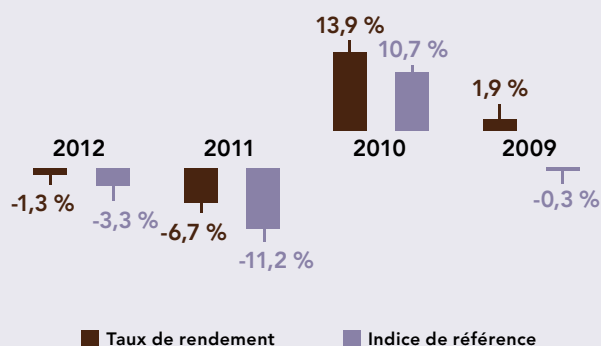
Comme mentionné précédemment, notre structure de gestion en actions étrangères a réussi à générer pour l'année une valeur ajoutée sur l'indice de référence, et ce en dépit d'un profil structurel plus défensif. Ainsi, les stratégies en actions américaines de petite capitalisation (CS McKEE), en actions mondiales (Hexavest) et en actions de marchés émergents (Comgest) ont chacune sous performé leur indice de référence respectif en 2012. Par contre, soulignons une forte valeur ajoutée de 432 points centésimaux dans la stratégie en actions internationales (Munder Capital), ainsi qu'en actions américaines de grande capitalisation avec 339 points centésimaux.

COMMODITÉS

Le RRUQ investit dans les commodités pour la protection contre les hausses d'inflation et l'effet de diversification.

À la fin de 2012, l'investissement en commodités totalisait 73,4 M\$, soit 2,8% des actifs totaux de la Caisse. Au cours de l'année, des baisses importantes dans le prix du gaz naturel, du café et dans une moindre mesure du pétrole ont affecté négativement la performance de l'indice qui termine l'année en baisse de 3,25%. Notre gestionnaire a toutefois réussi à ajouter 1,99% à ce rendement grâce à ses stratégies dans le secteur de l'énergie et de l'agriculture.

Commodités



IMMOBILIER ET CONCESSIONS AGRICOLES ET FORESTIÈRES

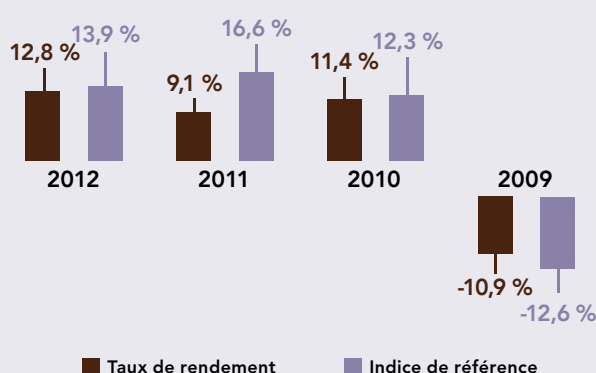
Les placements immobiliers ont connu une autre année de bons rendements au Canada et aux États-Unis. Même s'ils ont commencé l'année à des niveaux historiquement bas, les taux d'actualisation ont continué leur baisse grâce à la forte demande des investisseurs institutionnels et des fonds immobiliers transigés en bourse (REIT). Malgré une performance absolue intéressante de 12,8%, le portefeuille immobilier et concessions sous-performe l'indice de référence (20% IPD Canada + 80% AON) de 143 points centésimaux. La sous-performance s'explique partiellement par le niveau d'encaisse élevé du fonds Bentall et sa sous-pondération dans les immeubles de bureaux de Calgary.

Le fonds d'immobilier multirésidentiel géré par Conundrum a continué de déployer le capital au cours de 2012 et notre position atteint 11,1 M\$ à la fin de l'année. Nous avons reçu 456 700\$ de distributions au cours de l'année.

Le fonds de concessions forestières GTI 9 géré par Global Forest Product Partners au New Hampshire, d'une valeur de 14,7 M\$, présente une performance de 11,25% en 2012. Le portefeuille détient des forêts au Brésil, au Chili, en Australie et en Nouvelle-Zélande. Au mois de novembre 2012, un engagement de 20 M\$ a été approuvé pour le fonds GTI 10 du même gestionnaire. L'investissement dans les concessions forestières convient bien aux Régimes de retraite par leur horizon à long terme et leur lien avec l'inflation.

L'exposition à l'immobilier et aux concessions forestières représente 8,2% des actifs totaux de la Caisse pour un montant de 217 M\$.

Immobilier et concessions

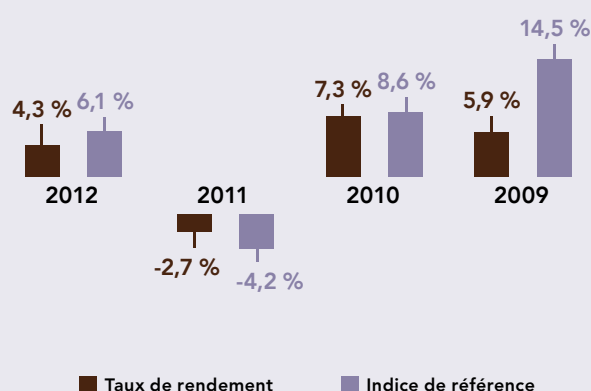


AUTRES PLACEMENTS ALTERNATIFS

L'objectif de ces placements est d'obtenir des rendements absolus avec une faible corrélation avec les autres classes d'actifs de la Caisse, principalement avec les actions. Composée de deux fonds de fonds de couverture et d'un gestionnaire de répartition globale et tactique de l'actif, la classe d'actif représente 90,6 M\$ des actifs, soit 3,4% des actifs totaux.

Pour 2012, le rendement de 4,28% est inférieur de 175 points centésimaux à l'indice HFRI Fonds de fonds. Les interventions multiples des banques centrales et des gouvernements à travers le monde ont causé des variations de marchés dont les gérants tactiques n'ont su profiter. La plus faible exposition au marché des actions de nos gestionnaires, par rapport à l'industrie des fonds de couverture, a aussi retransché au rendement. Nous demeurons convaincus que les stratégies utilisées par ces gestionnaires permettent une plus grande diversification en plus d'offrir des perspectives de rendements absolus intéressants avec une faible volatilité.

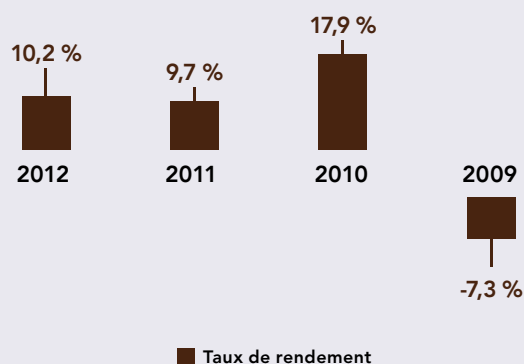
Autres placements alternatifs



PLACEMENTS PRIVÉS ET INFRASTRUCTURES

Pour une troisième année consécutive, le portefeuille de placements privés et infrastructures génère un rendement intéressant de 10,2%. Au cours de l'année, plusieurs fonds ont réalisé des monétisations d'investissements nous permettant de recycler le capital vers de nouveaux placements. Entre autres, l'investissement dans Trencap a généré 7,7 M\$ de distributions, alors que le fonds de Co-investissement d'AXA a retourné 4,1 M\$ de capital en 2012.

Placements privés et infrastructures



Au 31 décembre 2012, l'exposition aux placements privés et infrastructures représente 239,8 M\$, soit 9% des actifs. Avec plusieurs gestionnaires de retour au marché avec la nouvelle génération de leurs fonds et grâce aux distributions reçues des placements en portefeuille, cinq nouveaux investissements ont été approuvés au cours de l'année :

- 15 M\$ américains dans le fonds de dette en détresse Opportunities IX du gestionnaire Oaktree.
- Un engagement de 2,5 M\$ dans la société de pétrole et gaz en Alberta Sword Energy/Journey Energy.
- 10 millions d'euros dans le fonds Siparex Midmarket III qui investit dans des entreprises de taille intermédiaire en France.
- 10 millions d'euros dans le fonds AXA LBO V pour l'investissement dans des entreprises en Europe.
- Un investissement supplémentaire de 10 M\$ dans le portefeuille spécialisé infrastructures de la Caisse de dépôt et placement du Québec. Les investissements en infrastructures conviennent bien au fonds de pension avec leurs revenus stables à long terme et leur protection contre l'inflation.

POLITIQUE DE PLACEMENT

La dernière révision de la Politique de placement date de 2008 et il est prévu de la revoir au plus tard au cinquième anniversaire de son adoption, donc en 2013. Comme investisseur à long terme, le choix de notre composition de l'actif demeure le facteur principal à la source des rendements de la Caisse de retraite. À cet égard le Comité de retraite s'est doté d'une Politique de placement qui préconise des investissements et stratégies permettant de réduire le niveau de risque en période de forte volatilité en maintenant les placements comme l'immobilier et les infrastructures. La Politique de placement trace les grandes lignes directrices pour le placement de l'actif du Régime.

OBJECTIFS DE LA POLITIQUE DE PLACEMENT :

- Que l'actif du Régime soit suffisant pour assurer le versement des rentes de retraite promises et permettre l'indexation intégrale des rentes pour le service rendu à compter de 2005.
- Que le rendement permet de stabiliser le taux de cotation ou minimise la probabilité de devoir l'augmenter et, si ce taux devait malgré tout être augmenté, qu'il minimise l'amplitude de l'augmentation nécessaire.

Le portefeuille de référence décrit la composition des actifs que le Comité de retraite juge appropriée. Son rendement sert de point de repère pour évaluer la valeur ajoutée par la gestion active du portefeuille et, en général, le travail accompli par le Comité de placement et, par extension, le personnel du Régime aux placements et contrôle.

Le portefeuille de référence fait état de la pondération cible par classe d'actif. Il est constitué de poids et d'indices de référence. Le rendement du portefeuille de référence est obtenu en pondérant le rendement de chaque indice de référence par le poids indiqué.

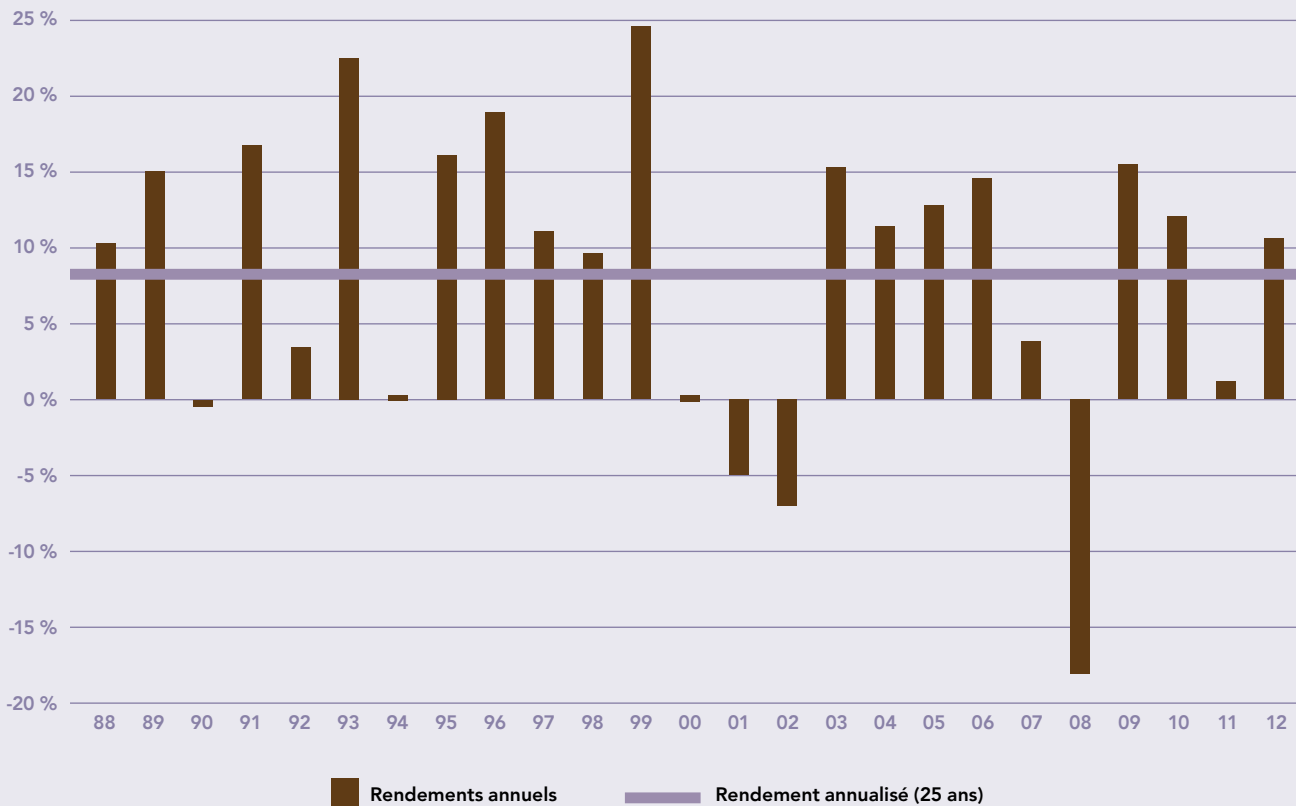
LE PORTEFEUILLE DE RÉFÉRENCE EST LE SUIVANT :

Classe d'actif	Pondération	Indice de référence
Titres à revenu fixe	32,0%	62,5% DEX Universel + 37,5% DEX Long Terme
Actions canadiennes	19,25%	S&P / TSX Composite plafonné Rendement total
Actions étrangères	25,0%	MSCI ACWI ex-Canada NDR (\$ CAD)
Immobilier et participations dans le domaine des ressources naturelles	7,75%	20% ICREIM/IPD Canada Property + 80% AON*
Fonds de placements privés et investissements dans le domaine des infrastructures	9,0%	Rendement obtenu par classe d'actif
Exposition aux commodités par le biais de contrats à terme	3,0%	DJ-UBS\$CAD
Autres placements alternatifs	4,0%	HFRI FoF Composite Index \$US (ajusté pour frais)

* Indice AON : 40% IPD Canada + 30% NCREIF (couvert) + 15% IPD Royaume-Uni (couvert) + 15% IPD France (couvert), auquel s'ajoute un levier de 45%.

Le Comité de retraite demeure convaincu qu'une approche favorisant une discipline à long terme permettra d'engendrer les rendements nécessaires pour atteindre ses objectifs. Comme on peut l'observer au graphique ci-dessous, l'historique de nos résultats annuels au cours des 25 dernières années se trouve, dans la très grande majorité du temps, en territoire positif. Sur 25 ans, le rendement annualisé s'établit à 8,2%. L'application et l'implantation de la Politique de placement restent l'outil de gestion optimal pour naviguer dans différents environnements.

Rendements annuels du RRUQ



GESTION ACTIVE

Pour maximiser les rendements tout en respectant notre tolérance au risque, nous favorisons l'utilisation de la gestion active de nos placements, soit d'obtenir des rendements supérieurs à ceux que pourrait produire une gestion passive selon des indices respectant les pondérations établies dans la politique. Cette stratégie vise à ajouter 75 points centésimaux au portefeuille de référence sur une période de 4 ans. Cette plus-value provient entre autres :

- Des gestionnaires externes qui optent pour des positions différentes de celles des indices de référence (par exemple : aucun achat de titres aurifères) et;
- D'un positionnement différent des cibles définies par le portefeuille de référence (par exemple : détenir 20% d'actions canadiennes, alors que la cible se situe à 19,25%).

Au cours des 12 mois et des quatre dernières années se terminant au 31 décembre 2012, la gestion active a produit respectivement une valeur ajoutée de 222 points centésimaux et de 165 points centésimaux au-dessus du portefeuille de référence.

LES PRINCIPES DE L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

En 2009, le Régime de retraite de l'Université du Québec devenait l'un des premiers Régimes de retraite d'université canadienne à signer les Principes de l'investissement responsable (PRI) pour tenir compte de ses préoccupations, et de celles de ses membres, sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) et de leurs impacts sur le rendement de ses investissements. En 2012, les PRI comptent plus de 1000 signataires qui partagent les mêmes inquiétudes que celles du Régime. Ils sont répartis dans plus de 50 pays et regroupent 640 gestionnaires de portefeuille, 254 détenteurs d'actif (caisses de retraite et fondations) et 177 fournisseurs de service.

Les Principes de l'investissement responsable sont les suivants :

- Prendre en compte les questions ESG dans les processus d'analyse et de décision en matière d'investissement.
- Être des investisseurs actifs et prendre en compte les questions ESG dans nos politiques et pratiques d'actionnaires.
- Demander aux entités dans lesquelles nous investissons de publier des informations appropriées sur les questions ESG.
- Favoriser l'acceptation et l'application des Principes auprès des acteurs de la gestion d'actifs.
- Travailler pour accroître notre efficacité dans l'application des Principes.
- Rendre compte individuellement de nos activités et de nos progrès dans l'application des Principes.

Comme signataire, le Comité de placement du Régime de retraite de l'Université du Québec s'est engagé à favoriser leur implantation en intégrant différents facteurs dans son processus d'investissement considérant qu'ils peuvent avoir un impact important sur les résultats financiers à long terme tout en s'assurant de respecter ses responsabilités fiduciaires.

Pour l'aider à respecter ses engagements et comme pratique de bonne gouvernance, le Comité de retraite du Régime de retraite de l'Université du Québec s'est doté d'une Politique d'exercice des droits de vote, datant de 2004 et qui respecte les Principes de l'ONU.

LA POLITIQUE D'EXERCICE DES DROITS DE VOTE REPOSE SUR 3 PRINCIPES :

1^{ER} PRINCIPE: LA RENTABILITÉ À LONG TERME

L'objectif visé par l'exercice des droits de vote reliés aux actions détenues est de contribuer à l'amélioration de la gestion des entreprises dans la perspective de favoriser la rentabilité à long terme de celles-ci. Il se distingue évidemment d'un objectif de rentabilité à court terme, donnant lieu à des pratiques de gestion visant à hausser temporairement la valeur des titres, ce qui peut compromettre la viabilité des entreprises à longue échéance.

Étant donné les impacts sur les coûts et la réputation des entreprises que peuvent avoir de mauvaises pratiques éthiques, sociales et environnementales, nous considérons que les principes de bonne gouvernance doivent inclure ceux ayant trait à la responsabilité sociale des entreprises au sens large.

2^E PRINCIPE: LA RESPONSABILISATION

Les membres du conseil d'administration d'une entreprise sont responsables au regard des actionnaires, et les membres de la direction le sont à l'égard des administrateurs. Les règles et les pratiques des entreprises doivent donc assurer cette responsabilisation.

3^E PRINCIPE: LA TRANSPARENCE

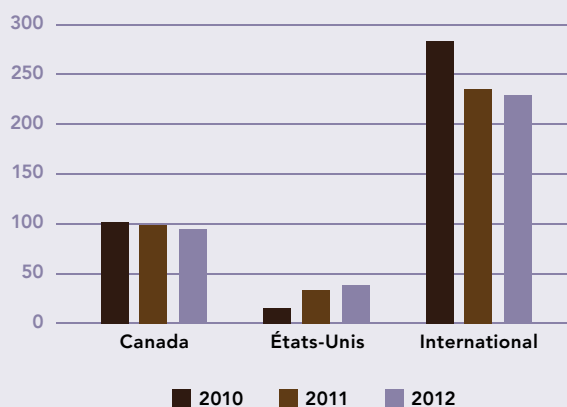
L'information portant sur l'entreprise doit être accessible à l'actionariat pour lui permettre une bonne évaluation de la situation de celle-ci. Aussi, les entreprises doivent observer de bonnes pratiques de vérification.

Enfin, ces trois principes permettent de mieux respecter les obligations découlant de la responsabilité fiduciaire, telle qu'elle est définie par la législation.

En 2012, nous avons voté à 381 assemblées d'actionnaires. Sur les 4515 propositions de l'ensemble des assemblées annuelles, nous nous sommes prononcés pour sur 40% des votes enregistrés, 44% contre et 15% d'abstention. La majorité des abstentions s'explique par l'impossibilité d'exercer un vote contre des propositions. Par ailleurs, les votes contre les recommandations de la direction se retrouvent principalement au niveau de la nomination des administrateurs et des firmes de vérification, où le manque d'information ne permettait pas d'exercer favorablement nos votes.

Notre politique d'exercice des droits de vote ainsi que les rapports sur les votes enregistrés par le Régime se trouvent sur notre site Internet (www.rruq.ca).

Nombre d'assemblées d'actionnaires



EXERCICE TERMINÉ
LE 31 DÉCEMBRE 2012



ÉTATS FINANCIERS

ÉTATS FINANCIERS ET NOTES AFFÉRENTES

RRUQ 45

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION RELATIVE À LA PRODUCTION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers du Régime de retraite de l'Université du Québec ont été produits par la direction, qui est responsable de l'intégrité et de la justesse des données présentées, y compris les montants devant être nécessairement fondés sur le jugement et sur des estimations. Ces états financiers respectent les conventions comptables qui sont conformes aux normes comptables canadiennes pour les Régimes de retraite. L'information financière présentée dans le rapport annuel est en conformité avec les états financiers.

Des systèmes de contrôle interne et des procédés d'appoint sont maintenus pour fournir l'assurance que les opérations sont autorisées, que l'actif du Régime est préservé et que les registres sont tenus avec exactitude. Ces contrôles comprennent notamment un Code de déontologie, des normes de qualité pour l'engagement et la formation du personnel, un Règlement intérieur, une structure organisationnelle, où la répartition des tâches est nettement définie, avec obligation de rendre compte du rendement, ainsi que la communication des politiques et des directives à tous les échelons.

La responsabilité des états financiers incombe au Comité de retraite conformément aux lois et règlements qui le régissent, secondé par le Comité d'audit. Celui-ci se compose de six administrateurs ne faisant partie ni des cadres ni du personnel du Secrétariat du Régime. De plus, le Comité examine les recommandations que font les auditeurs externes en vue d'améliorer le contrôle interne, ainsi que leur mise en application par la direction. Dans l'exercice de ses fonctions, le Comité rencontre régulièrement la direction et les auditeurs externes pour décider de la portée et du choix du moment de leurs audits respectifs, examiner leurs constatations et s'assurer qu'ils s'acquittent bien de leurs responsabilités. Ce Comité a révisé les états financiers et a recommandé l'approbation au Comité de retraite.

En outre, le Cabinet d'actuaire-conseils Mercer (Canada) Limitée a procédé à une évaluation actuarielle en règle des engagements au titre des prestations en date du 31 décembre 2010, conformément aux exigences de la Loi provinciale sur les Régimes complémentaires de retraite. Ce document a été déposé auprès de la Régie des rentes du Québec à l'été 2011.

Les auditeurs externes du Régime, Raymond Chabot Grant Thornton, s.e.n.c.r.l., ont effectué un audit indépendant des états financiers selon les normes comptables canadiennes pour les Régimes de retraite. Leur audit a été complété par le biais de sondages et autres procédés qu'ils ont jugé nécessaires pour exprimer leur opinion dans le rapport à l'administrateur. Les auditeurs externes ont libre accès au Comité d'audit pour discuter de leur audit et de leurs constatations quant à l'intégrité de la présentation des renseignements financiers et à la fiabilité des systèmes de contrôle interne.

Le directeur général



Alain Vallée

Le directeur des placements,
du contrôle et de la comptabilité



Louis Langlois, CFA



Rapport de l'auditeur indépendant

Raymond Chabot Grant Thornton

S.E.N.C.R.L.

Bureau 200

140, Grande Allée Est

Québec (Québec) G1R 5P7

Téléphone : 418 647-3151

Télécopieur : 418 647-5939

www.rcgt.com

Aux membres du Comité de retraite du
Régime de retraite de l'Université du Québec

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Régime de retraite de l'Université du Québec (le « Régime »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2012 et les états de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations et de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite de l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux

circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Comité de retraite, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Régime de retraite de l'Université du Québec au 31 décembre 2012, ainsi que de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations et de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C.R.L.*¹

Québec
Le 25 avril 2013

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A109631

RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2012

SITUATION FINANCIÈRE	50
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS	51
ÉVOLUTION DES OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS DE RETRAITE	52
NOTES COMPLÉMENTAIRES	53

Régime de retraite de l'Université du Québec

Situation financière

au 31 décembre 2012

(en milliers de dollars)

	2012	2011
	\$	\$
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS		
Actif		
Placements (note 4)		
Effets commerciaux	23 705	16 787
Obligations et fonds d'obligations (note 4a)	769 983	742 430
Actions et fonds d'actions (note 4b)	1 030 840	881 901
Actifs déposés en contrepartie des contrats à terme (note 4c)	223 428	216 849
Fonds et prêts hypothécaires (note 4d)	41 195	42 711
Fonds de couverture	90 582	91 119
Placements privés (note 4e)	239 913	221 524
Placements immobiliers et concessions (note 4f)	207 298	192 517
Encaisse des fiduciaires	12 420	7 324
	<u>2 639 364</u>	<u>2 413 162</u>
Créances		
Cotisations à recevoir des membres	5 282	5 377
Cotisations à recevoir des employeurs	5 006	5 029
Revenus de placements à recevoir	15 578	6 387
Transactions sur les placements en voie de règlement	9 940	1 654
Autres créances à recevoir	489	1 190
	<u>36 295</u>	<u>19 637</u>
Actifs relatifs aux opérations de prêts de titres (note 5)	972	499
Immobilisations corporelles et autres actifs	754	841
Encaisse	10 374	8 443
	<u>12 100</u>	<u>9 783</u>
	<u>2 687 759</u>	<u>2 442 582</u>
Passif		
Engagements relatifs aux opérations de prêts de titres (note 5)	972	499
Transactions sur les placements en voie de règlement	10 133	1 701
Charges à payer	3 099	2 682
Cotisations à rembourser	787	329
	<u>14 991</u>	<u>5 211</u>
Actif net disponible pour le service des prestations	2 672 768	2 437 371
OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS DE RETRAITE <i>selon l'indexation prévue au Régime (note 6)</i>	3 008 352	2 835 788
DÉFICIT	(335 584)	(398 417)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Lu et approuvé,



Gilles Picard, président



Alain Vallée, secrétaire

Régime de retraite de l'Université du Québec

Évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012

(en milliers de dollars)

	2012	2011
	\$	\$
Solde au début	<u>2 437 371</u>	<u>2 415 520</u>
ACTIVITÉS DE PLACEMENTS (note 7)		
Revenus de placements	120 472	84 850
Variations de la juste valeur des placements	<u>136 603</u>	<u>(56 047)</u>
	257 075	28 803
Frais de gestion	(15 629)	(16 771)
Honoraires du fiduciaire	(475)	(492)
Frais de transactions	<u>(671)</u>	<u>(681)</u>
	<u>240 300</u>	<u>10 859</u>
ACTIVITÉS D'ADMINISTRATION DU RÈGLEMENT		
Cotisations		
Cotisations des membres (note 8)	54 532	53 474
Cotisations des employeurs (note 8)	52 935	51 305
Transferts d'autres régimes	<u>6 112</u>	<u>3 498</u>
	113 579	108 277
Autres revenus	<u>32</u>	<u>32</u>
	<u>113 611</u>	<u>108 309</u>
Prestations		
Prestations de retraite	(98 172)	(86 126)
Remboursements de cotisations	(9 621)	(3 522)
Transferts à d'autres régimes	<u>(6 070)</u>	<u>(3 319)</u>
	<u>(113 863)</u>	<u>(92 967)</u>
	<u>(252)</u>	<u>15 342</u>
FRAIS D'ADMINISTRATION (note 9)	<u>(4 651)</u>	<u>(4 350)</u>
Augmentation nette	<u>235 397</u>	<u>21 851</u>
Solde à la fin	<u><u>2 672 768</u></u>	<u><u>2 437 371</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Régime de retraite de l'Université du Québec

Évolution des obligations au titre des prestations de retraite

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012

(en milliers de dollars)

	2012	2011
	\$	\$
Solde au début de l'exercice selon l'indexation prévue au Régime	<u>2 835 788</u>	<u>2 653 583</u>
Augmentation (diminution)		
Modifications des méthodes et hypothèses actuarielles	16 279	14 848
Intérêts cumulés sur les prestations	167 131	155 026
Prestations constituées selon la pleine indexation	108 654	104 779
Écart des prestations constituées entre la pleine indexation et l'indexation prévue au Régime	(16 625)	(22 429)
Prestations versées, nettes des transferts	(107 719)	(89 437)
Perte d'expérience	4 844	19 418
Augmentation nette	<u>172 564</u>	<u>182 205</u>
Solde à la fin de l'exercice selon l'indexation prévue au Régime	3 008 352	2 835 788
Écart des passifs entre la pleine indexation et l'indexation prévue au Régime (note 11)	<u>146 086</u>	<u>121 005</u>
Solde à la fin de l'exercice selon la pleine indexation (note 10)	<u>3 154 438</u>	<u>2 956 793</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

au 31 décembre 2012

(tableaux en milliers de dollars)

1 - DESCRIPTION SOMMAIRE DU RÉGIME DE RETRAITE

La description du Régime de retraite fournie ci-dessous ne constitue qu'un résumé. Les lecteurs devront consulter le texte du règlement du Régime s'ils désirent une information plus complète. Le texte est accessible notamment par l'entremise du site www.rruq.ca, dans la section « Régime ».

Généralités

Les salariés de l'Université du Québec, de ses établissements et des autres unités désignées dans le règlement du Régime participent à un régime de retraite contributif à prestations déterminées. Ce Régime est administré par un Comité de retraite paritaire composé de membres désignés par les employeurs et les employés des divers organismes participants au Régime ainsi que d'autres membres prévus à la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite du Québec*.

Le Régime est enregistré selon la Loi sur les régimes complémentaires de retraite du Québec. Le Régime est une fiducie de pension enregistrée au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada* et il est exempté d'impôt.

Politiques de capitalisation

Les fonds du Régime proviennent des cotisations et des revenus générés par les placements de façon à constituer les prestations déterminées selon les dispositions du Régime. Les participants et l'Université cotisent selon une base paritaire. Le taux de cotisation est fixé par le Comité de retraite, sur recommandation de l'actuaire (voir note 10).

Prestations des années de service

Un participant actif a droit à une rente normale de retraite dès qu'il respecte l'un des critères suivants :

- a) Il a atteint 35 ans de service;
- b) Il a atteint 55 ans d'âge et accumulé 32 ans de service;
- c) Il a atteint l'âge normal de retraite de 65 ans ou l'âge de 60 ans pour les femmes qui participaient au Régime le 1^{er} juin 1975.

La rente annuelle normale d'un membre est basée sur le traitement moyen du membre pour les cinq années les mieux rémunérées lors de sa participation au Régime. Le montant de la rente est fixé à 2 % de ce traitement moyen par année de participation.

À compter de 65 ans, la rente annuelle est réduite de 0,7 % du traitement moyen jusqu'à concurrence de la moyenne du maximum des gains admissibles au sens du Régime de rentes du Québec pour les années correspondantes.

Prestations au décès

Au décès d'un membre non retraité ayant moins de dix ans de service, son conjoint ou, à défaut, ses ayants cause reçoivent un montant forfaitaire conformément aux dispositions du Régime.

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

au 31 décembre 2012

(tableaux en milliers de dollars)

1 - DESCRIPTION SOMMAIRE DU RÉGIME DE RETRAITE (suite)

Au décès d'un membre non retraité ayant dix ans et plus de service ou au décès d'un membre retraité, une rente égale à 50 % de la rente créditée au membre est versée au conjoint survivant. Si le décès survient après la retraite, la rente est de 60 % à moins que le conjoint n'ait renoncé au 10 % supplémentaire au moment de la prise de retraite. Les enfants à charge reçoivent chacun une rente égale à 10 % (maximum de 40 %) ou, en l'absence de conjoint, à 20 % de la rente créditée au membre (maximum de 80 %). En l'absence de conjoint et d'enfants, un montant forfaitaire est versé conformément aux dispositions du Régime.

Remboursement ou transfert lors d'une cessation d'emploi

À la cessation d'emploi, et ce, conformément aux dispositions du règlement du Régime, un membre peut choisir de se voir accorder une rente différée ou de recevoir un montant forfaitaire correspondant à la valeur de la rente différée et des cotisations excédentaires calculées en vertu de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite du Québec*.

Indexation et réserve pour indexation

Pour la participation effectuée avant le 1er janvier 2005, les rentes versées sont indexées selon l'indice des rentes du Québec.

Certaines dispositions particulières peuvent s'appliquer pour un membre ayant bénéficié d'un transfert de service en provenance d'un autre organisme.

Une clause d'indexation partielle répondant *a minima* de la loi s'applique pour les rentes différées.

Pour la participation effectuée après le 31 décembre 2004, les rentes sont indexées annuellement selon l'indice des rentes du Québec, auquel on soustrait 3 %. Le résultat de cette opération ne peut toutefois être inférieur à l'unité.

Une réserve pour indexation est constituée et est égale à l'écart entre le passif actuariel calculé à partir d'une hypothèse de pleine indexation, et le passif actuariel calculé à partir d'une hypothèse d'indexation réduite de 3 %, soit celle prévue au Régime. Le montant de cette réserve ne peut excéder l'écart entre la valeur actuarielle nette de l'actif du Régime et le passif actuariel calculé selon l'indexation prévue au Régime (voir note 11).

Cette réserve doit servir à verser l'indexation requise pour la participation effectuée après le 31 décembre 2004 afin de permettre que les rentes en cours de paiement soient ajustées selon la formule d'indexation prévue pour la participation effectuée avant le 1er janvier 2005.

2 - MODES DE PRÉSENTATION

Les états financiers sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite et ils sont basés sur l'hypothèse de la continuité des activités. Pour établir les méthodes comptables qui ne concernent pas le portefeuille de placements et les passifs connexes, ou les obligations au titre des prestations de retraite, le Régime se conforme aux Normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé.

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

au 31 décembre 2012

(tableaux en milliers de dollars)

2 - MODES DE PRÉSENTATION (suite)

Les états financiers présentent la situation financière globale du régime de retraite considéré comme une entité distincte, indépendante du promoteur et des participants. Ils sont préparés dans le but d'aider les participants et autres personnes intéressées à prendre connaissance des activités du régime de retraite au cours de l'exercice. Cependant, ils ne rendent pas compte de la sécurité des prestations pour les participants considérés individuellement.

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

i) Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que le Régime pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

ii) Placements et passifs connexes

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction, soit la date à laquelle le régime de retraite devient partie aux dispositions contractuelles des acquisitions et cessions de placements.

Les placements et les passifs connexes sont comptabilisés à leur juste valeur. Les variations de la juste valeur des placements et des passifs connexes comprennent les gains et pertes réalisés et non réalisés.

iii) Obligations au titre des prestations de retraite

Les obligations au titre des prestations de retraite correspondent à la valeur actuarielle des prestations constituées déterminée au moyen de la méthode de répartition des prestations au prorata des services et à partir des hypothèses les plus probables établies par la direction. L'évaluation actuarielle utilisée aux fins de la préparation des états financiers a été effectuée par une société d'actuaire indépendants et correspond à l'évaluation déterminée sur la base de la revue de la situation financière au 31 décembre 2012 tel qu'il a été prévu à la section 23 du règlement du Régime.

iv) Opérations de prêts de titres

Le Régime prête des titres qu'il détient à des tiers et reçoit en garantie des titres ou des contreparties en espèces. Dans le cadre des opérations de prêts de titres, un passif est constaté à l'égard des contreparties reçues en espèces de la part des emprunteurs sous le poste « Engagements relatifs aux opérations de prêts de titres ». Par conséquent, un actif est comptabilisé pour les montants des contreparties reçues, sous le poste « Actifs relatifs aux opérations de prêts de titres ».

Les titres prêtés n'ont pas fait l'objet de décomptabilisation, conformément aux critères établis.

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

au 31 décembre 2012

(tableaux en milliers de dollars)

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

v) Revenus de placements

Les revenus qui découlent des opérations de placement sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus d'intérêts sont constatés en fonction du temps écoulé, alors que les revenus de dividendes sont constatés au moment où ils sont acquis par le porteur. Les revenus provenant de la participation au revenu net de fonds communs de placement sont constatés au moment de leur distribution.

Les revenus provenant des fonds communs et des placements alternatifs sont comptabilisés au brut, c'est-à-dire que les honoraires de gestion qui sont déduits par les gestionnaires à même les revenus de ces placements sont présentés dans les états financiers sous la rubrique « Frais de gestion ».

vi) Frais de transaction

Les frais de transaction associés à l'acquisition ou à la cession de placements sont constatés à l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations dans les revenus de placements.

vii) Cotisations

Les cotisations des participants et du promoteur sont constatées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

viii) Prestations

Les prestations de retraite versées à des participants ou autres sont constatées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, c'est-à-dire à la date où elles sont payables.

ix) Remboursements

Les montants à rembourser par suite du départ ou du décès de participants sont comptabilisés lorsque les demandes de remboursement sont déposées par les participants et, dans le cas du décès de participants, lorsqu'il a été déterminé qu'aucune rente n'est payable au conjoint ou que les prestations devant être versées n'atteignent pas la totalité des cotisations versées.

x) Transferts

Les montants reçus ou transférés en vertu d'ententes de transférabilité sont comptabilisés lorsque les demandes de transfert sont déposées par les participants et que les montants sont établis par les actuaires des parties concernées.

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

au 31 décembre 2012

(tableaux en milliers de dollars)

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

xi) Conversion des devises

Le régime de retraite utilise la méthode temporelle pour la conversion des opérations libellées dans une monnaie étrangère. Selon cette méthode, les éléments monétaires d'actif et de passif ainsi que les placements sont convertis au cours à la date de fin d'exercice. Les revenus et les dépenses sont convertis au cours en vigueur à la date où ils sont constatés. Les gains et les pertes de change sur les placements sont inclus à l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations au poste « Variations de la juste valeur des placements ».

xii) Immobilisations corporelles

Le mobilier, les équipements et les logiciels sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur des périodes correspondant à la durée de vie utile de ces biens. Les améliorations locatives sont amorties de façon linéaire sur la durée initiale du bail.

xiii) Impôts sur le revenu

Le régime de retraite est une fiducie de pension enregistrée au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et il est exempté d'impôts.

xiv) Juste valeur des placements

Les placements sont regroupés selon la hiérarchie des évaluations à la juste valeur. Cette hiérarchie classe les placements en trois niveaux selon l'importance des données utilisées pour l'évaluation de la juste valeur des placements. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

- Niveau 1 : prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs financiers identiques;
- Niveau 2 : données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif concerné soit directement (à savoir des prix), soit indirectement (à savoir des données dérivées de prix);
- Niveau 3 : données relatives à l'actif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables).

Le niveau de hiérarchie au sein duquel les placements ont été classés est déterminé d'après le niveau des données le plus bas qui sera significatif pour l'évaluation de la juste valeur.

Les placements sont présentés à leur juste valeur de la façon suivante :

- Les effets commerciaux sont présentés au coût, ce qui correspond à leur juste valeur compte tenu de leurs échéances à court terme;
- Les obligations sont évaluées en fonction des cours moyens de clôture. Leur valeur estimative est calculée au moyen de flux de trésorerie actualisés selon le rendement actuel du marché et de titres comparables, le cas échéant, lorsque les cours moyens ne sont pas disponibles;
- Les actions sont évaluées selon le cours à la clôture des marchés boursiers;

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

au 31 décembre 2012

(tableaux en milliers de dollars)

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

- La juste valeur des fonds de couverture, des unités de fonds communs d'obligations, d'actions, hypothécaires et immobiliers, est déterminée à partir de la valeur de l'actif net soumise par chacun des gestionnaires et administrateurs de ces fonds;
- Les prêts hypothécaires sont composés de titres de longue durée dont le taux d'intérêt est ajusté annuellement selon l'indice canadien des prix à la consommation. Compte tenu des taux à court terme appliqués sur ces prêts, leur juste valeur est considérée comme équivalente à leur valeur en capital;
- La juste valeur estimative des sociétés en commandite présentée dans les placements privés et immobiliers est déterminée à partir de techniques d'évaluation appropriées et des meilleures estimations soumises par chacun des gestionnaires et administrateurs de ces placements;
- Les contrats à terme n'ont aucun coût à la date de fin d'exercice puisqu'ils font l'objet d'une réalisation quotidienne. La juste valeur des contrats sur devises est établie en fonction de leur valeur de liquidation à la fin de l'exercice financier;
- Les achats et ventes des placements et de contrats sur produits dérivés sont comptabilisés à la date de l'opération de la transaction (la date à laquelle les risques et les avantages importants ont été transférés).

4 - PLACEMENTS

Conformément à la Loi sur les régimes complémentaires de retraite du Québec, le Comité de retraite s'est doté d'un *Énoncé de la politique de placement* qui doit être vu comme l'expression des principales stratégies et règles que le Comité s'est fixées pour la gestion de l'actif et du capital. Cet Énoncé doit être revu minimalement tous les cinq ans.

Le premier objectif de l'*Énoncé de la politique de placement* est de s'assurer que les rendements futurs seront suffisants pour assurer le versement des rentes de retraite promises et permettront l'indexation intégrale des rentes pour le service rendu à compter de 2005. De plus, le Comité de retraite vise à ce que les rendements contribuent à générer un taux de cotisation raisonnablement stable et minimise la probabilité que le taux de cotisation dépasse 18 %. Pour ce faire, la nature des engagements, notamment leur échéance ainsi que leur sensibilité aux taux d'intérêt ainsi qu'à l'inflation ont été prises en considération dans l'élaboration du document.

Gestion des risques

Le risque est défini comme la probabilité de ne pas atteindre les objectifs poursuivis et l'ampleur des conséquences, le cas échéant. Les risques suivants ont été définis et les mesures suivantes ont été prises pour réduire cette probabilité :

Crédit

Risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière.

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

au 31 décembre 2012

(tableaux en milliers de dollars)

4 - PLACEMENTS (suite)

Les titres de marché monétaire doivent avoir une cote de crédit minimale. Aussi, les actifs du Régime sont limités à un certain pourcentage dans des obligations de pays émergents et dans des obligations corporatives de pays développés dont la cote de crédit est inférieure à un seuil déterminé.

De plus, les mandats de gestion externe prévoient des limites quant au pourcentage des actifs pouvant être investi dans des obligations qui ne sont ni émises ni garanties par le gouvernement du Canada ou d'une province canadienne et dans des titres adossés à des actifs ou garantis par des créances.

L'ensemble des actifs financiers soumis à ce risque représente 1 027 919 000 \$ et est composé des effets commerciaux, des obligations, des prêts hypothécaires et des créances.

Devises

Risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères.

En général, le risque de change relatif à des placements étrangers n'est pas couvert en ce qui concerne l'équité, mais est couvert en ce qui concerne le revenu fixe. La couverture du risque de change relatif à des placements étrangers qui peuvent être constitués d'équité et de revenu fixe est laissée à la discrétion du Comité de placement.

Le risque de change peut également être géré de manière discrétionnaire par un gestionnaire qui offre ce service et dispose de l'expertise nécessaire. De plus, le Secrétariat peut recommander au Comité de placement de couvrir une partie ou la totalité de l'exposition à une ou à un panier de devises.

Le risque de change est également contrôlé au moyen de dispositions relatives à la répartition des actifs qui prévoient des limites quant au pourcentage des actifs pouvant être investi dans des actions étrangères et des placements alternatifs.

Liquidité

Risque qu'il soit impossible de vendre un titre au moment désiré ou risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers.

Des placements peu liquides sont surtout détenus en raison de leurs attraits aux plans du rendement anticipé, de l'appariement actif/passif ou de la diversification.

La liquidité est favorisée au moyen de dispositions relatives à la répartition des actifs qui prévoient des limites quant au pourcentage des actifs pouvant être investi dans des placements alternatifs et des fonds de couverture.

Les passifs financiers du Régime ont une échéance à moins de un an.

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

au 31 décembre 2012

(tableaux en milliers de dollars)

4 - PLACEMENTS (suite)

Taux d'intérêt

Risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Les fluctuations à court terme des taux d'intérêt nominaux et réels influent sur la valeur de l'actif du Régime. Les obligations au titre du Régime sont exposées aux fluctuations des taux d'intérêt à long terme et aux hausses prévues des salaires.

Au 31 décembre 2012, en présumant que les hypothèses relatives à l'inflation et à l'augmentation des salaires demeurent constantes, tout mouvement de 1 % des taux réels de rendement à long terme prévus entraînerait un effet inverse d'environ 14,1 % (444 878 000 \$ en 2012 et 413 951 000 \$ en 2011) des obligations au titre du Régime selon la pleine indexation.

Tout mouvement des taux d'intérêt de 1 % aurait un effet inverse de 8,26 % sur la valeur du portefeuille obligataire, soit environ 67 822 397 \$.

Le taux d'intérêt courant (revenu du coupon/valeur comptable) sur le portefeuille obligataire canadien est de 3,59 % au 31 décembre 2012.

Prix sur indices boursiers

Risque que la juste valeur des titres boursiers fluctue en raison des variations des prix du marché, que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché.

Appariement

Les actifs du Régime sont choisis de manière à favoriser un appariement entre la valeur de l'actif et du passif sur base de capitalisation.

Diversification

La diversification entre les catégories d'actif est obtenue à l'aide de dispositions relatives à la répartition des actifs et à un portefeuille de référence. En général, les dispositions prévoient que :

- Les obligations sont diversifiées par échéance et celles qui ne sont ni émises ni garanties par le gouvernement du Canada ou d'une province canadienne sont également diversifiées par émetteur. Le portefeuille obligataire peut également être diversifié en détenant des hypothèques et des titres garantis par des créances;
- Les actions canadiennes et étrangères sont diversifiées par titre et par secteur économique. Les actions étrangères sont également diversifiées géographiquement;
- Les placements immobiliers sont diversifiés par stratégie, par type d'immeuble et sur une base géographique. Ce portefeuille peut également être diversifié par des placements dans des propriétés dont le produit des ressources naturelles est exploité;
- Le portefeuille de placements privés est diversifié par stratégie, par secteur économique et par région géographique;

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

au 31 décembre 2012

(tableaux en milliers de dollars)

4 - PLACEMENTS (suite)

- Le portefeuille de commodités est diversifié en investissant dans des contrats à terme couvrant plusieurs secteurs;
- Les fonds de couverture sont diversifiés par stratégie;
- Les sources de valeur ajoutée sont diversifiées;
- Les produits de gestion qui tendent à mieux protéger le capital dans un environnement de marché baissier sont favorisés.

D'autres risques de diversification, de crédit, de devises, de liquidité et de taux d'intérêt sont décrits, lorsque pertinents, dans chacune des catégories d'actif de la présente note.

4a. Obligations et fonds d'obligations

	2012		2011	
	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur
	\$	\$	\$	\$
Obligations et fonds d'obligations canadiennes	722 377	750 943	686 553	713 819
Fonds d'obligations étrangères	69 331	70 192	52 853	63 477
	791 708	821 135	739 406	777 296
Obligations canadiennes et fonds d'obligations canadiennes présentées dans le poste « Actifs déposés en contrepartie des contrats à terme »	(51 028)	(51 152)	(34 562)	(34 866)
	740 680	769 983	704 844	742 430

4a.i) Obligations et fonds d'obligations canadiennes (28,1 % de l'actif net)

	DEX				2012	2011
	(62,5 %) universel (37,5 %) long terme	% de la catégorie	Obligations	Fonds d'obligations	Juste valeur	Juste valeur
	%	%	\$	\$	\$	\$
Fédérales	35,9	18,7	75 864	64 764	140 628	216 483
Provinciales et garanties	36,6	50,8	228 311	153 261	381 572	294 621
Municipales	1,7	0,2	1 615		1 615	2 297
Sociétés	25,8	26,3	80 159	117 235	197 394	191 379
Encaisse nette		4,0		29 734	29 734	9 039
	100,0	100,0	385 949	364 994	750 943	713 819

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

au 31 décembre 2012

(tableaux en milliers de dollars)

4 - PLACEMENTS (suite)

L'échéance des obligations se détaille ainsi :

	De 0 à 5 ans		De 6 à 10 ans		11 ans et plus		Total	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Fédérales	37 894	67 307	19 583	16 214	18 387	11 898	75 864	95 419
Provinciales et garanties	50 571	32 991	35 992	23 137	141 748	126 767	228 311	182 895
Municipales			880	699	735	736	1 615	1 435
Sociétés	34 502	30 265	17 161	19 610	28 496	25 430	80 159	75 305
	122 967	130 563	73 616	59 660	189 366	164 831	385 949	355 054

Le Régime de retraite de l'Université du Québec détient des participations dans des fonds communs obligataires. L'échéance des portefeuilles correspondant à la participation du Régime dans ces fonds communs se détaille comme suit :

	De 0 à 5 ans		De 6 à 10 ans		11 ans et plus		Total	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Fédérales	5 255	30 142	7 650	8 906	51 859	82 016	64 764	121 064
Provinciales et garanties	27 035	615	28 829	24 427	97 397	86 684	153 261	111 726
Municipales				37		825		862
Sociétés	13 887	20 305	41 029	59 285	62 319	36 484	117 235	116 074
Encaisse nette et produits dérivés	27 515	9 039	879		1 340		29 734	9 039
	73 692	60 101	78 387	92 655	212 915	206 009	364 994	358 765

4a.ii) Fonds d'obligations étrangères (2,6 % de l'actif net)

		2012	2011
	% de la catégorie %	Juste valeur \$	Juste valeur \$
Amérique latine et Caraïbes			
Brésil	5,1	3 628	6 278
Mexique	7,4	5 173	6 467
États-Unis	13,6	9 522	(14 615)
Autres pays (10) (12 en 2011)	10,7	7 550	13 169

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

au 31 décembre 2012

(tableaux en milliers de dollars)

4 - PLACEMENTS (suite)

	% de la catégorie %	2012 Juste valeur \$	2011 Juste valeur \$
Europe			
Russie	9,2	6 476	4 181
Autres pays (10) (17 en 2011)	12,9	9 072	19 149
Pacifique/Asie			
Indonésie	7,0	4 934	5 054
Malaisie	5,5	3 825	909
Autres pays (12) (13 en 2011)	9,9	6 957	11 981
Afrique/Proche et Moyen-Orient			
Afrique du Sud	5,9	3 804	828
Turquie	10,3	7 079	2 893
Autres pays (3) (14 en 2011)	2,5	2 172	7 183
	100,0	70 192	63 477

4b. Actions et fonds d'actions

La plupart des actions détenues par le Régime sont négociées sur des marchés reconnus et organisés.

	Coût \$	2012 Juste valeur \$	Coût \$	2011 Juste valeur \$
Actions canadiennes	437 615	509 882	421 977	445 455
Actions et fonds d'actions étrangères	488 902	520 958	455 871	436 446
	926 517	1 030 840	877 848	881 901

Sans la prise en compte du fait que le Régime effectue une gestion active, tout mouvement de l'indice boursier canadien TSX et de l'indice boursier mondial MSCI ACWI ex-Canada de 1 % aurait respectivement un effet de 5 099 000 \$ et de 5 210 000 \$ sur l'augmentation (diminution) totale de l'actif net disponible pour le service des prestations.

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

au 31 décembre 2012

(tableaux en milliers de dollars)

4 - PLACEMENTS (suite)

4b.i) Actions canadiennes (19,1 % de l'actif net)

	S&P/TSX %	% de la catégorie %	2012	2011
			Juste valeur \$	Juste valeur \$
Énergie	25,3	20,6	105 207	99 664
Services financiers	32,5	27,0	137 464	113 501
Services de télécommunications	5,1	7,7	39 214	42 386
Consommation discrétionnaire	4,6	13,4	68 551	46 807
Produits industriels	6,1	8,5	43 114	28 159
Matières premières	18,6	10,4	53 303	57 223
Consommation – produits de base	2,7	6,5	32 961	24 346
Technologies de l'information	1,3	3,9	20 030	22 808
Services publics	1,9	1,8	9 066	9 700
Soins de santé	1,9	0,2	972	861
	100,0	100,0	509 882	445 455

4b.ii) Actions et fonds d'actions étrangères (19,5 % de l'actif net)

	% de la catégorie %	Actions \$	Fonds d'actions \$	2012	2011
				Juste valeur \$	Juste valeur \$
Amériques					
États-Unis	23,5	36 366	85 920	122 286	110 431
Autres pays (7) (7 en 2011)	10,8		56 465	56 465	34 558
Europe					
Royaume-Uni	10,3	39 839	13 580	53 419	51 442
Autres pays (20) (19 en 2011)	23,2	85 421	35 444	120 865	100 952
Pacifique/Asie					
Japon	10,3	34 467	18 991	53 458	44 667
Autres pays (12) (12 en 2011)	19,5	24 167	77 491	101 658	83 999
Afrique/Proche et Moyen-Orient					
5 pays (5 en 2011)	2,4	1 337	11 470	12 807	10 397
	100,0	221 597	299 361	520 958	436 446

4c. Actifs déposés en contrepartie des contrats à terme

4c.i) S&P 500 (5,6 % de l'actif net)

Le Régime détient, au 31 décembre 2012, des contrats à terme avec un taux d'intérêt implicite LIBOR d'une durée de trois mois pour une valeur d'engagements de 149 530 000 \$ (160 198 000 \$ en 2011) sur l'indice S&P 500.

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

au 31 décembre 2012

(tableaux en milliers de dollars)

4 - PLACEMENTS (suite)

Les actifs déposés en contrepartie de ces contrats à terme sont composés ainsi :

	2012			2011		
	% de la catégorie %	Coût \$	Juste valeur \$	% de la catégorie %	Coût \$	Juste valeur \$
Encaisse nette et dépôts sur marges	2,9	5 563	4 289	(0,0)	1 278	(30)
Effets commerciaux	23,6	35 426	35 426	37,1	54 924	54 924
Obligations et fonds d'obligation canadiennes	34,1	51 028	51 152	23,6	34 562	34 866
Fonds de fonds de couverture	39,4	61 690	59 144	39,3	61 511	58 110
	100,0	153 707	150 011	100,0	152 275	147 870

4c.ii) DJ-UBS (2,8 % de l'actif net)

Le Régime détient, au 31 décembre 2012, des contrats à terme avec un taux d'intérêt implicite bons du Trésor américain d'une durée variant de un à trente-six mois pour une valeur d'engagements de 72 312 000 \$ (68 987 000 \$ en 2011) sur l'indice DJ-UBS.

Les actifs déposés en contrepartie de ces contrats à terme sont composés ainsi :

	2012			2011		
	% de la catégorie %	Coût \$	Juste valeur \$	% de la catégorie %	Coût \$	Juste valeur \$
Encaisse nette et dépôts sur marges	100,0	72 937	73 417	100,0	68 710	68 979

4d. Fonds et prêts hypothécaires (1,5 % de l'actif net)

Ce véhicule de placement est utilisé aux fins d'immunisation d'une partie du passif des membres retraités. Les prêts hypothécaires, dont le rendement est indexé à l'inflation, ont été consentis à des coopératives d'habitation qui sont réparties à travers le Québec et l'Ontario. Elles sont subventionnées par le gouvernement du Canada et les prêts hypothécaires sont garantis par la Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL).

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

au 31 décembre 2012

(tableaux en milliers de dollars)

4 - PLACEMENTS (suite)

4e. Placements privés (9,0 % de l'actif net)

Les sociétés en commandite et les fonds de placement privés composant les placements privés se répartissent ainsi :

	2012				2011			
	Capital engagé	Capital souscrit	Coût	Juste valeur	Capital engagé	Capital souscrit	Coût	Juste valeur
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Sociétés et fonds canadiens	176 634	159 222	110 271	133 474	150 306	140 367	110 105	121 854
Sociétés et fonds étrangers	214 292	155 111	124 456	106 439	188 720	142 545	123 499	99 670
	390 926	314 333	234 727	239 913	339 026	282 912	233 604	221 524

De par leur nature, les placements privés détenus par les sociétés en commandite dans lesquelles le Régime détient une participation ne sont pas négociés sur des marchés organisés. Conséquemment, les justes valeurs de ces placements sont évaluées périodiquement.

4f. Placements immobiliers et concessions (7,8 % de l'actif net)

Les placements immobiliers sont composés des éléments suivants :

	2012		2011	
	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur
	\$	\$	\$	\$
Fonds immobiliers	145 554	192 667	141 344	184 634
Société en commandite (immobilier)			11 212	394
Fonds de concession	12 399	14 631	6 347	7 489
	157 953	207 298	158 903	192 517

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

au 31 décembre 2012

(tableaux en milliers de dollars)

4 - PLACEMENTS (suite)

4g. Placements libellés en devises étrangères

Les placements libellés en devises étrangères se répartissent ainsi, avant et après la répartition des titres détenus indirectement par l'entremise des fonds communs et des sociétés en commandite :

	2012			2011
	Détenus directement	Détenus indirectement	Juste valeur totale	Juste valeur totale
	\$	\$	\$	\$
Devises				
Dollar américain	321 002	125 467	446 469	415 405
Euro	113 833	4 129	117 962	82 563
Livre sterling	38 821	21 483	60 304	57 969
Yen	34 468	8 020	42 488	40 580
Autres devises (32) (35 en 2011)	53 566	173 706	227 272	189 694
	561 690	332 805	894 495	786 211

Afin de gérer certains risques de devises, le Régime et certains de ses gestionnaires détiennent des contrats sur devises. Le tableau ci-après détaille les engagements d'achat (vente) liés aux contrats au 31 décembre 2012.

	Devise	Échéance	Nominale	Taux	2012	2011		
					Juste valeur	Nominale	Taux	Juste valeur
					\$		\$	
Obligations	USD	janv-13	(19 000)	0,9864	(182)	(25 000)	1,0328	354
	USD	janv-13	(1 211)	0,9852	(13)	(1 158)	1,0419	25
	USD	janv-13	(467)	0,9865	(4)	(2 197)	1,0291	20
	USD	janv-13	492	0,9875	4			
	USD	janv-13	1 186	0,9958				
	USD	janv-13	(1 488)	0,9852	(16)			
	USD	janv-13	(579)	0,9865	(6)			
	USD	janv-13	609	0,9875	5			
	USD	janv-13	1 458	0,9958	1			
	USD	mars-13	(3 001)	0,9845	(39)			
	AUD	mars-13	(1 521)	1,0301	1			

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

au 31 décembre 2012

(tableaux en milliers de dollars)

4 - PLACEMENTS (suite)

	Devise	Échéance	Nominale	Taux	2012	Nominale	Taux	2011
					Juste valeur \$			Juste valeur \$
Actions	CHF					3	1,0872	
	EUR					10	1,3256	
	EUR					4	1,3189	
	JPY					(1 404)	0,0131	
	JPY					(1 523)	0,0131	
	JPY					(770)	0,0132	
	SGD					(3)	0,7872	
	SGD					(2)	0,7843	
	SGD					(6)	0,7833	
	Globalement	USD		Variant de 0,9852 (22 001)	à 0,9958	(250)	(28 355)	Variant de 1,0291 à 1,0419
AUD			(1 521)	1,0301	1			
CHF						3	1,0872	
EUR						14	Variant de 1,3189 à 1,3256	
JPY						(3 697)	Variant de 0,0131 à 0,0132	
SGD						(11)	Variant de 0,7833 à 0,7872	

Tout mouvement de 1 % du dollar canadien aurait les effets suivants sur les placements libellés en devises étrangères et sur l'augmentation totale de l'actif net disponible pour le service des prestations au 31 décembre 2012 :

	2012 \$
Devises	
Dollar américain	4 248
Euro	1 180
Yen	425
Livre sterling	603
Autres devises	2 257

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

au 31 décembre 2012

(tableaux en milliers de dollars)

4 - PLACEMENTS (suite)

4h. Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Le tableau suivant présente les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur au bilan classés selon la hiérarchie d'évaluation décrite ci-dessus :

				2012
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Actifs				
Effets commerciaux	232	23 473		23 705
Obligations et fonds d'obligations		755 405	14 578	769 983
Actions et fonds d'actions	1 030 243	387	210	1 030 840
Actifs déposés en contrepartie des contrats à terme	45 662	96 222	81 544	223 428
Fonds et prêts hypothécaires	12 947		28 248	41 195
Fonds de couverture	49 738		40 844	90 582
Placements privés			239 913	239 913
Placements immobiliers			207 298	207 298
Encaisse des fiduciaires	12 602	(182)		12 420
Encaisse	10 374			10 374
Actifs relatifs aux opérations de prêts de titres	972			972
	<u>1 162 770</u>	<u>875 305</u>	<u>612 635</u>	<u>2 650 710</u>
Passif				
Engagements relatifs aux opérations de prêts de titres		972		972
		<u>972</u>		<u>972</u>
				2011
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Actifs				
Effets commerciaux	181	16 606		16 787
Obligations et fonds d'obligations		676 719	65 711	742 430
Actions et fonds d'actions	881 901			881 901
Actifs déposés en contrepartie des contrats à terme	39 793	90 982	86 074	216 849
Fonds et prêts hypothécaires	12 546		30 165	42 711
Fonds de couverture	48 497		42 622	91 119
Placements privés			221 524	221 524
Placements immobiliers			192 517	192 517
Encaisse des fiduciaires	6 970	354		7 324
Encaisse	8 443			8 443
Actifs relatifs aux opérations de prêts de titres	499			499
	<u>998 830</u>	<u>784 661</u>	<u>638 613</u>	<u>2 422 104</u>

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

au 31 décembre 2012

(tableaux en milliers de dollars)

4 - PLACEMENTS (suite)

				2011
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Passif				
Engagements relatifs aux opérations de prêts de titres		499		499

Au cours des exercices se terminant les 31 décembre 2012 et 2011, il n'y a eu aucun transfert d'instruments financiers entre les niveaux 1, 2 et 3.

Le tableau suivant présente les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur et évalués selon les paramètres du niveau 3 :

					2012	
	Solde d'ouverture	Total des gains (pertes) comptabilisés en résultats	Achats	Ventes	Solde de clôture	Total des gains (pertes) non réalisés sur les titres détenus au 31 décembre 2012
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Obligations et fonds d'obligation	65 711	(10 628)	12 842	(53 347)	14 578	(1)
Actions et fonds d'actions		18	192		210	18
Actifs déposés en contrepartie des contrats à terme	86 074	854	22 579	(27 963)	81 544	(2 931)
Fonds et prêts hypothécaires	30 165			(1 917)	28 248	
Fonds de couverture	42 622	30 285	4 517	(36 580)	40 844	17
Placements privés	221 524	15 722	42 030	(39 363)	239 913	5 187
Placements immobiliers	192 517	13 763	23 048	(22 030)	207 298	49 345
	638 613	50 014	105 208	(181 200)	612 635	51 635

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

au 31 décembre 2012

(tableaux en milliers de dollars)

4 - PLACEMENTS (suite)

						2011
	Solde d'ouverture	Total des gains (pertes) compt- tabilisés en résultats	Achats	Ventes	Solde de clôture	Total des gains (pertes) non réalisés sur les titres détenus au 31 décembre 2011
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Obligations et fonds d'obligation	59 515	(5 561)	12 207	(450)	65 711	10 535
Actifs déposés en contrepartie des contrats à terme	57 325	607	28 142		86 074	(3 400)
Fonds et prêts hypothécaires	32 290			(2 125)	30 165	
Fonds de couverture	36 645	(791)	14 785	(8 017)	42 622	(30 157)
Placements privés	200 588	8 514	43 988	(31 566)	221 524	(12 080)
Placements immobiliers	164 942	7 020	20 555		192 517	33 614
	<u>551 305</u>	<u>9 789</u>	<u>119 677</u>	<u>(42 158)</u>	<u>638 613</u>	<u>(1 488)</u>

5 - PRÊTS DE TITRES

Les transactions conclues aux 31 décembre 2012 et 2011 relativement aux opérations de prêts de titres se résument comme suit :

	2012	2011
	\$	\$
Prêts de titres à la valeur de marché équivalant à la valeur comptable	235 121	190 946
Contreparties reçues		
Titres à la valeur de marché équivalant à la valeur comptable	239 553	194 520
Espèces	972	499

Le Régime a constaté un passif équivalant aux contreparties en espèces totalisant 972 000 \$ (499 000 \$ en 2011) au poste « Engagements relatifs aux opérations de prêts de titres ». Si ces espèces ne sont pas remboursées, la contrepartie conservera les titres prêtés donnés en garantie.

Les contreparties reçues peuvent être réalisées dans l'éventualité où le courtier ne remet pas, à la date d'échéance, les titres prêtés.

6 - OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS DE RETRAITE

Le cabinet d'actuaire Mercer a établi la valeur actuarielle des prestations constituées aux 31 décembre 2012 et 2011 sur la base de la revue de la situation financière à cette date comme il est prévu à la section 23 du règlement du Régime.

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

au 31 décembre 2012

(tableaux en milliers de dollars)

6 - OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS DE RETRAITE (suite)

La valeur actuarielle des prestations constituées selon la pleine indexation a été déterminée au moyen des hypothèses les plus probables selon la méthode de projection des prestations pour les services accumulés jusqu'à maintenant. Les écarts entre les résultats obtenus selon la méthode précitée et ceux obtenus selon la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service (méthode requise en vertu du chapitre 4600 des normes de l'Institut Canadien des Comptables Agréés) sont non significatifs.

Les hypothèses utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des prestations constituées tiennent compte des prévisions concernant la situation du marché à long terme. Les hypothèses actuarielles à long terme les plus importantes utilisées pour l'évaluation sont les suivantes :

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
	%	%
Rendement de l'actif	6,50	6,31
Frais d'administration et frais directs de gestion	0,50	0,40
Augmentation des échelles salariales	2,50	2,50
Pleine indexation des rentes	2,00	2,00

En plus de l'augmentation des échelles, les augmentations salariales considérées dans l'évaluation tiennent compte de la progression dans l'échelle en fonction de l'âge atteint.

Toutefois, le taux d'indexation des rentes et les augmentations salariales pour l'année suivant la date d'évaluation étant connus, ceux-ci sont utilisés à la place des hypothèses à long terme.

Les hypothèses suivantes ont donc été utilisées :

	<u>Au 31 décembre 2012 pour l'année 2013</u>	<u>Au 31 décembre 2011 pour l'année 2012</u>
	Selon les ententes établies pour chaque fonction et établissement	
Augmentations de salaire en plus de l'échelle de salaires		3 % par année
Pleine indexation des rentes	1,80 %	2,80 %

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

au 31 décembre 2012

(tableaux en milliers de dollars)

7 - ACTIVITÉS DE PLACEMENTS

Les revenus (charges) et variations de la juste valeur des placements se détaillent ainsi :

	Revenus		Variations de la juste valeur des placements		Total	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Encaisse, effets commerciaux	317	273	315	(67)	632	206
Obligations et fonds d'obligations	29 544	39 001	33 688	35 667	63 232	74 668
Actions et fonds d'actions	26 763	22 633	99 506	(105 873)	126 269	(83 240)
Actifs déposés en contrepartie et contrats à terme	24 912	(50)	886	1 829	25 798	1 779
Fonds et prêts hypothécaires	2 751	2 697	(182)	206	2 569	2 903
Fonds de couverture	3 604	3 318	4 672	(5 175)	8 276	(1 857)
Placements privés	15 518	9 651	4 799	9 816	20 317	19 467
Placements immobiliers et concessions	16 806	8 121	7 689	7 161	24 495	15 282
Gestion de devises			395	(806)	395	(806)
Fluctuation des taux de change	(170)	(1 196)	(15 165)	1 195	(15 335)	(1)
Autres revenus de placements	427	402			427	402
	120 472	84 850	136 603	(56 047)	257 075	28 803

8 - COTISATIONS

	2012	2011
	\$	\$
Membres		
Cotisations de l'année courante	51 764	49 069
Ajustements d'années antérieures	233	1 631
Rachats d'années de service	2 006	2 143
Cotisations additionnelles	529	631
	54 532	53 474
Employeurs		
Cotisations de l'année courante	51 764	49 069
Ajustements d'années antérieures	223	1 643
Rachats d'années de service	948	593
	52 935	51 305

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

au 31 décembre 2012

(tableaux en milliers de dollars)

9 - FRAIS D'ADMINISTRATION

Les frais d'administration se détaillent ainsi :

	Placements		Administration du règlement		Administration générale		Total	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Salaires, avantages sociaux et formation	774	821	1 091	1 057	1 437	1 049	3 302	2 927
Déplacements et réunions	27	16	33	13	68	62	128	91
Dépenses d'exploitation	113	124	295	416	199	216	607	756
Frais externes	37	40	66	84	141	152	244	276
Honoraires des actuares			180	128			180	128
Honoraires des auditeurs	39	41					39	41
Autres dépenses	29	26	71	61	51	44	151	131
	1 019	1 068	1 736	1 759	1 896	1 523	4 651	4 350

10 - INFORMATIONS À FOURNIR CONCERNANT LE CAPITAL

Le Régime définit son capital comme étant l'excédent (le déficit) de l'actif net disponible pour le service des prestations par rapport aux obligations au titre des prestations de retraite.

Les objectifs du Régime en matière de gestion du capital sont, entre autres, d'investir les actifs sous gestion selon la politique de placement en vigueur (note 4), et ce, tout en maintenant des niveaux suffisants de liquidités afin d'acquitter ses obligations courantes. De plus, le Régime a pour objectif de garantir la capitalisation intégrale des prestations à long terme.

Le Régime est soumis à la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* qui exige qu'un régime de retraite du secteur universitaire dépose une évaluation actuarielle visant à déterminer la situation de capitalisation du régime de retraite au plus tard à la date de la dernière fin d'exercice financier du régime se situant dans les 3 ans qui suivent la date de la dernière évaluation actuarielle complète du régime.

L'évaluation actuarielle complète la plus récente a été effectuée au 31 décembre 2010, a été publiée le 27 juillet 2011 et a été déposée auprès de la Régie des rentes du Québec. La prochaine évaluation actuarielle complète doit être effectuée au plus tard en date du 31 décembre 2013.

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

au 31 décembre 2012

(tableaux en milliers de dollars)

10 - INFORMATIONS À FOURNIR CONCERNANT LE CAPITAL (suite)

En vertu du règlement du Régime, les participants et l'Université cotisent selon une base paritaire. Le taux de cotisation fixé par le Comité de retraite depuis le 1er juin 2010 est de 10,8 %. Ce taux, appliqué au traitement du participant duquel on déduit 25 % pour la partie qui est inférieure au maximum des gains admissibles au sens du Régime des rentes du Québec, détermine la cotisation de chacune des parties.

La valeur actuarielle de l'actif du Régime servant à déterminer la situation financière selon l'approche de capitalisation est fondée sur la juste valeur des placements ajustée pour tenir compte des montants à payer et à recevoir du Régime. La valeur actuarielle du passif du Régime et les cotisations pour services courants selon l'approche de capitalisation ont été calculées en utilisant la méthode de projection des prestations pour les services accumulés jusqu'à maintenant.

Le déficit de la valeur marchande de l'actif net par rapport à la valeur actuarielle des prestations constituées selon la pleine indexation s'établit comme suit à la suite des travaux effectués par Mercer :

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
	\$	\$
Valeur marchande de l'actif net disponible pour le service des prestations	2 672 768	2 437 371
Valeur actuarielle des prestations constituées selon la pleine indexation	3 154 438	2 956 793
Déficit de la valeur marchande de l'actif net par rapport à la valeur actuarielle des prestations constituées selon la pleine indexation	<u>(481 670)</u>	<u>(519 422)</u>

11 - RÉSERVE POUR INDEXATION

La réserve pour indexation est tributaire de la valeur actuarielle de l'actif net par rapport à la valeur actuarielle des prestations constituées selon la pleine indexation déterminée en fonction de la revue de la situation financière, comme il est prévu à la section 23 du règlement du Régime.

Au 31 décembre 2012, la réserve cumulative nécessaire pour la pleine indexation est de 146 086 000 \$ (121 005 000 \$ au 31 décembre 2011). Cette réserve pour indexation couvre l'écart entre la pleine indexation et celle prévue par le Régime pour tous les membres et bénéficiaires pour le service depuis le 1er janvier 2005. Le manque à gagner afin de combler la réserve pour indexation s'établit de la façon suivante :

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
	\$	\$
Coût cumulatif de la réserve pour la pleine indexation		
Solde au début	121 005	84 700
Intérêts cumulés	7 643	5 611
Coût de l'exercice	16 625	22 429
Perte d'expérience	813	8 265
Solde à la fin	<u>146 086</u>	<u>121 005</u>

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

au 31 décembre 2012

(tableaux en milliers de dollars)

11 - RÉSERVE POUR INDEXATION (suite)

	2012	2011
	\$	\$
Réserve pour indexation, le moins élevé de : (sans être inférieur à 0 \$ et excéder b))	-	-
a) Excédent de :		
Valeur marchande de l'actif net disponible pour le service des prestations	2 672 768	2 437 371
Valeur actuarielle des prestations constituées selon l'indexation prévue au Régime	<u>3 008 352</u>	<u>2 835 788</u>
	<u>(335 584)</u>	<u>(398 417)</u>
b) Coût cumulé de la réserve pour la pleine indexation	<u>146 086</u>	<u>121 005</u>

Conciliation des déficits

Insuffisance cumulative de la réserve pour indexation	146 086	121 005
Déficit de la valeur marchande de l'actif net par rapport à la valeur actuarielle des prestations constituées selon l'indexation prévue au Régime	<u>335 584</u>	<u>398 417</u>
Déficit de la valeur marchande de l'actif net par rapport à la valeur actuarielle des prestations constituées selon la pleine indexation	<u>481 670</u>	<u>519 422</u>

12 - ENGAGEMENTS

Le Régime loue ses bureaux en vertu d'un bail qui doit venir à échéance le 30 novembre 2014.

Les loyers futurs de base comprennent les paiements suivants :

	\$
2013	<u>215</u>
2014	<u>197</u>
	<u>412</u>

13 - CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certaines données correspondantes fournies pour l'exercice précédent ont été reclassées en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.

FÉDÉRATION DES RETRAITÉS DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

78 RAPPORT ANNUEL 2012

APRÈS L'UQAM

ASSOCIATION DU PERSONNEL RETRAITÉ DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

Francine David

196, avenue Léo-Lacombe
Laval (Québec) H7N 3Y2
450-933-6704
david.francine@videotron.ca

APRÈS-INRS

ASSOCIATION DES PERSONNES RETRAITÉES DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Rudolf Bertrand

490, rue de la Couronne
Québec (Québec) G1K 9A9
418-654-2642
rudolfb@videotron.ca

APR-UQAM

ASSOCIATION DES PROFESSEURES ET PROFESSEURS RETRAITÉS DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

Yvon Pépin

801, des Pinsons
Longueuil (Québec) J4G 2L4
450-646-1072
pepin.yvon@uqam.ca

ARENAP

ASSOCIATION DES PROFESSEURS RETRAITÉS DE L'ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE

Serge Raymond

2130 Boul. Laurier,
Québec (Québec) G1T 1B6
418-683-2299
sraymond2010@videotron.ca

ARUQAC

ASSOCIATION DES RETRAITÉS DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI

Ghislain Laflamme

2516, rue Fréchette
Jonquière (Québec) G7S 4L9
418-548-9790
ghislain_laflamme@uqac.ca

ARUQAR

ASSOCIATION DES RETRAITÉS DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À RIMOUSKI

Réjean Martin

300 Allée des Ursulines, bureau E-308
Rimouski (Québec) G5L 3A1
418-723-1986
association_retraites@uqar.ca

ARUQAT

ASSOCIATION DES RETRAITÉS DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

François Ruph

3380, rang Rochon C.P. 115
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 2X0
819-797-2728
francois.ruph@uqat.ca

ARUQO

ASSOCIATION DES RETRAITÉS DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

Jacques-André Lequin

1044, chemin Perry
Gatineau (Québec) J9J 3A8
819-684-4937
lequin@videotron.ca

ARUQSS

ASSOCIATION DES RETRAITÉS DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC (SIÈGE SOCIAL)

Georges Arcand

1339, avenue Duquet
Québec (Québec) G1S 1A8
418-527-4323
bernier.arcand@videotron.ca

ARUQTR

ASSOCIATION DES RETRAITÉS DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES

Suzanne Camirand

608, rue Notre-Dame
Champlain (Québec) G0X 1C0
819-295-3545
suzanne.camirand@uqtr.ca

COMITÉS ET PARTENAIRES

(AU 31 DÉCEMBRE 2012)

RRUQ 79

COMPOSITION DU COMITÉ DE RETRAITE

MEMBRES DÉSIGNÉS PAR LES CORPORATIONS DES ÉTABLISSEMENTS DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC :

Claude Arbour, INRS
Yves Dupont, UQO
Monique Goyette, UQAM
Louise Laflamme, ENAP
Edmond Miresco, ÉTS
Paul Préseault, TÉLUQ
André G. Roy, UQ
Marjolaine Viel, UQAR
Vacant, UQAC
Vacant, UQAT
Vacant, UQTR

MEMBRES DÉSIGNÉS PAR LES EMPLOYÉS DES ÉTABLISSEMENTS DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC :

Onil Arcand, UQAT
Diane Bérubé, UQAR
Bernard Gaucher, UQTR
Nicolas Le Berre, INRS
Michel Lizée, UQAM
Caroline Martel, ENAP
Gilles Picard, président, ÉTS
Serge Potvin, UQAC
Alberto Poulin, TÉLUQ
Antoine Shaneen, UQO
Zaki Taboubi, UQ

MEMBRES NOMMÉS PAR L'ASSEMBLÉE DES GOUVERNEURS :

Claude Maheu
Clément Roberge

MEMBRE INDÉPENDANT NOMMÉ PAR LE COMITÉ DE RETRAITE :

Michel Turcotte

MEMBRES NOMMÉS EN ASSEMBLÉE ANNUELLE

Matthieu Dufour, UQAM -
Membre nommé par les participants actifs (non-votant)
Hélène Grand-Maître,
Membre nommé par les retraités et bénéficiaires (votant)
André Régimbald, UQO -
Membre nommé par les participants actifs (votant)
Florent Vignola,
Membre nommé par les retraités et bénéficiaires (non-votant)

MEMBRES DU COMITÉ D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

Bernard Gaucher
Magalie Jutras
Nicolas LeBerre
Allison Marchildon
Jacques Plamondon, président

MEMBRES DU COMITÉ DE PLACEMENT

Robert Ciamarro, membre externe
Michel Lemieux, membre externe
Michel Lizée
Edmond Miresco
Serge Potvin
Paul Préseault, président
Clément Roberge
Zaki Taboubi

MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF

Monique Goyette
Michel Lizée
Gilles Picard, président
André G. Roy
Antoine Shaneen
Marjolaine Viel

MEMBRES DU COMITÉ D'AUDIT

Onil Arcand
Raynald Bédard, membre externe
Louis Chantal, membre externe
Yves Dupont
Hélène Grand-Maître
Louise Laflamme

PARTICIPANTS AU COMITÉ DES USAGERS

Bélanger, Micheline, RRUQ
Belzile, Madeleine, UQAR
Bernard, Martine, INRS
Bertrand, Anik, FPPU
Bilodeau, Lucie, ENAP
Bouchard, Angèle, UQAT
Boutin, Fabienne, INRS
Breton, Michèle, TELUQ
Brouillette, Sylvie, MUSÉE
Coulombe, Johanne, ENAP
Dessureault, Luc, UQAM, Président
Dubé, Lucie, UQTR
Duperreault, Ginette, SCFP – local 1800
Fillion, Louise, UQAC
Foster, Caroline, TÉLUQ
Gaudreault, Martine, UQO
Giguère, Anne, SPPUQAR
Houle, Sylvie, INRS
Lacroix, Denis, ETS
LeBel, Julie, RRUQ
L'espérance, Line, UQO
Martin, Sandra, FUQTR
Morneau, Joanne, ETS
Normand, Jacinthe, UQ
Parent, Danièle, UQAC
Racine, Chantal, SIUQ
Rocheffort, Manon, PUQ
Ross, Sylvie, UQAR
Rouleau, Luc, OUI
Schwarz, Chantal, UQAM
Sleighter, Charles, SPUQTR
Thiffault, Sandra, SPPUQTR
Vallerand, Odette, UQTR

PRINCIPAUX CONSEILLERS EXTERNES

80 RAPPORT ANNUEL 2012

ACTUAIRES:

MERCER (Canada) limitée
Québec

BANQUE:

Banque Nationale du Canada
Québec

CONSEILLERS JURIDIQUES:

Stikeman Elliott
Montréal

DROITS DE VOTE:

**Groupe Investissement
Responsable Inc.**
Montréal

GARDE DE VALEURS:

**Fiducie RBC
Services aux investisseurs**
Montréal

AUDITEURS EXTERNES:

**Raymond Chabot Grant Thornton
S.E.N.C.R.L.**
Québec

GESTIONNAIRES DE PORTEFEUILLES

RRUQ 81

OBLIGATIONS CANADIENNES :

Addenda Capital Inc., Montréal
Canso Investment Counsel Limited, Richmond Hill, ON
Phillips Hager & North Investment
Management Limited, Vancouver
PIMCO, L.L.C., Newport Beach, CA

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES INDEXÉS :

Bona Vista Asset Management Limited, Toronto
First National Financial Corporation, Toronto

DETTES DE MARCHÉS ÉMERGENTS :

Investec Asset Management, Londres, UK

ACTIONS CANADIENNES :

Foyston Gordon & Payne Inc., Toronto
Letko Brosseau & Associés, Montréal
Placements Montrusco Bolton Inc., Montréal

ACTIONS ÉTRANGÈRES :

C.S. McKee L.P., Pittsburgh, PA
Comgest SA, Paris, FRANCE
Gestion de Placements TD Inc., Toronto
Hexavest Inc., Montréal
Munder Capital Management, Boston, MA
Victory Capital Management Inc., New York, NY
Wellington Management Company, L.L.P., Boston, MA

COMMODITÉS :

Gresham Investment Management, L.L.C., New York, NY

FONDS IMMOBILIERS :

Bentall Kennedy (Canada) L.P., Vancouver
Caisse de dépôt et placement du Québec, Montréal
Conumdrum Capital Corporation, Toronto
Global Forest Partners L.P., Lebanon, NH

FONDS DE COUVERTURE :

BlackRock Asset Management Canada Limited, Toronto
HR Stratégies Inc., Montréal
Private Advisors, L.L.C., Richmond, VA

PLACEMENTS PRIVÉS :

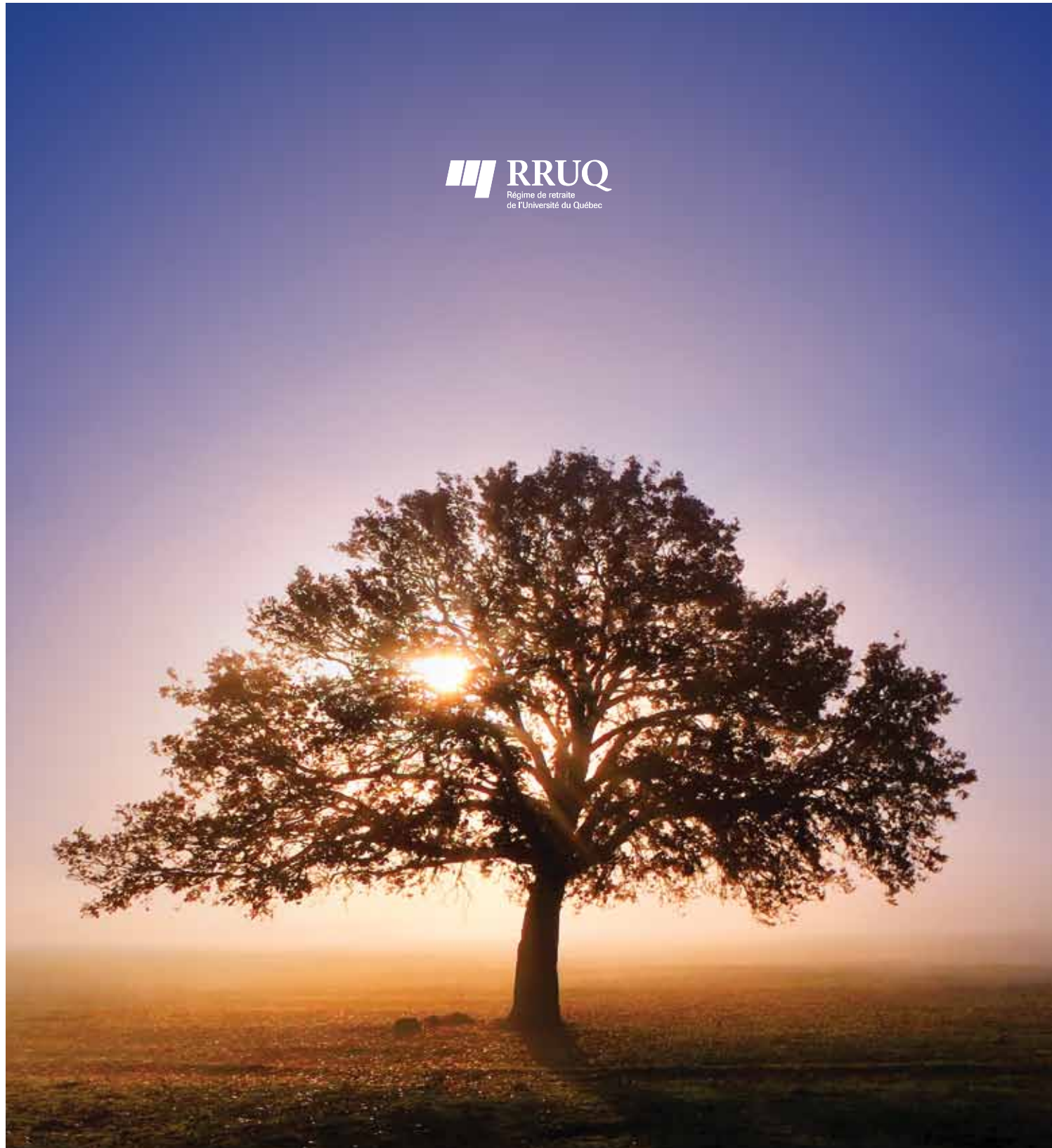
Axa Private Equity, Paris, FRANCE
Caisse de dépôt et placement du Québec, Montréal
Genechem Therapeutics Management, Montréal
Novacap Partenaire Financier, Montréal
Oaktree Capital Management L.P., Los Angeles, CA
Penfund Management, Toronto
Siparex, Sigefi Private Equity, Lyon, FRANCE
Sword Energy Inc., Calgary
Terra Firma Capital Partners Limited, Londres, UK
Trencap, S.E.C., Montréal
Wilton Asset Management, Boston, MA
Woodside Management, Redwood Shores, CA

CALENDRIER DES ASSEMBLÉES ANNUELLES 2013

82 RAPPORT ANNUEL 2012

Mercredi 15 mai	Jeudi 16 mai	Vendredi 17 mai	Mercredi 22 mai	Jeudi 23 mai
UQO	UQAC	ENAP (incluant UQ, TÉLUQ, INRS et RRUQ)	INRS Région de Montréal	UQAM
		Webdiffusion		
9 h à 10 h	9 h à 10 h	9 h à 10 h	9 h à 10 h	9 h à 10 h
UQO 283, Alexandre-Taché, Gatineau Pavillon Alexandre-Taché	UQAC 555, boul. de l'Université Chicoutimi	ENAP 555, boul. Charest Est Québec	INRS Campus de Laval 531, boul. des Prairies Laval	UQAM
Salle F-0129	Salle P0-5000	Salle 4114	Salle Pasteur	<i>Salle à confirmer</i>
Vidéoconférence avec St-Jérôme Salle J1209				
Mercredi 15 mai	Jeudi 16 mai	Vendredi 17 mai	Mercredi 22 mai	
UQAT	UQAR Campus de Lévis	UQTR	ETS	
15 h à 16 h	15 h à 16 h	14 h à 15 h	14 h 30 à 15 h 30	
UQAT 445, boul. de l'Université Rouyn-Noranda	UQAR Campus de Lévis 1595 boul. Alphonse-Riverin Lévis	UQTR 3351, boul. des Forges Trois-Rivières Pavillon Pierre-Boucher	ÉTS 1100, rue Notre-Dame Ouest Montréal	
Salle D-206	Salle 2032	Salle 1006	Salle de l'Amphithéâtre (A-1150)	
Vidéoconférence avec Val d'Or Salle VD1228	Vidéoconférence avec Rimouski Salle D-340			

Note: Compte tenu de la consultation de plus en plus fréquente du site Internet du RRUQ et dans un souci de protection de l'environnement, seulement mille copies du rapport annuel sont imprimées.



RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
2600 BOULEVARD LAURIER, BUREAU 600
QUÉBEC (QUÉBEC) G1V 4W1

TÉLÉPHONE : 418-654-3850
LIGNE SANS FRAIS : 1-888-236-3677
TÉLÉCOPIEUR : 418-654-3854

WWW.RRUQ.CA